



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la Vallée des Villards
SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS
SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



Télésiège du col de Bellard
(Au second plan, la combe de Bellard
vue depuis l'arrivée à 2 233 mètres d'altitude)

Karine Decq, nouvelle directrice de la Maison du tourisme « Toutes les énergies sont à mobiliser pour faire progresser le tourisme »

Le conseil d'administration de la Maison du tourisme a retenu, après audition de 4 candidats(*) et d'ultimes négociations, la candidature de M^e Karine Decq pour occuper le poste de directrice de la Maison du tourisme.

Elle succède à Bernard Paret qui n'était pas candidat pour, entre autres raisons, marquer son désaccord avec la décision de la communauté de communes de définir, à l'occasion du renouvellement de son contrat de travail (septembre 2002), un nouveau profil pour ce poste et de lancer un appel à candidatures.

Agée de 30 ans, M^e Decq est ingénieur des techniques agricoles (établissement national d'enseignement supérieur agro-

nomique de Dijon – 1997) et titulaire d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en tourisme d'espaces (université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand – 1999).

D'abord chargée de mission au conseil régional d'Auvergne (pour son mémoire de fin d'étude), M^e Decq était jusqu'à présent directrice et agent de développement du domaine nordique de Lioran - haute-Planète (Cantal). Elle devait prendre ses fonctions le 7 janvier 2003.

Depuis 8 mois l'intérim était assuré par Gilbert Pautasso, président du conseil d'administration de la Maison du tourisme.

(*) Le 2 novembre 2002. La Maison du tourisme avait reçu 11 candidatures dont 2 villarines.

« Vous avez une formation en agronomie et en techniques agricoles. Comment cette formation peut-elle conduire aux métiers du tourisme ?

– De l'agricole-agricole des années 1970, les domaines de l'agriculture et de l'agronomie se sont peu à peu ouverts au développement rural, au tourisme, et à la prise en compte de l'environnement. Cette évolution est liée à la mutation progressive du monde agricole qui a été confronté à la modernisation et à la restructuration des exploitations agricoles : moins d'exploitations, moins d'actifs agricoles, des exploitations de plus en plus grandes, la mécanisation, le productivisme, la rénovation rurale... Confronté aussi à la mise en place de la politique agricole commune (jachères, quotas) pour faire face à la sur-production et à la baisse des revenus agricoles directs, à la prise en compte de l'impact de l'agriculture sur l'environnement (remembrement, plans de maîtrise des pollutions, mesures agri-environnementales, entretien du paysage), à l'apparition de l'agriculture raisonnée et à la diversification des activités agricoles : tourisme, CTE, vente directe, bio..., à la prise en charge des politiques de développement et d'aménagement rural par le ministère de l'agriculture : politique de développement des zones rurales (fonds de gestion de l'espace rural), gestion des fonds européens à destination des zones rurales défavorisées (FEOGA objectif a et b), etc.

– Cette évolution peut tout à fait être transposée à d'autres domaines qui ont naturellement évolué en fonction de leur environnement structurel et conjoncturel. La formation agricole a pris en compte cette évolution tout en se limitant aux secteurs du tourisme, de l'aménagement et de l'environnement en espace rural. Pour ma part, j'ai choisi, lors de mon cursus en école d'ingénieur, d'élargir mes connaissances et mes compétences plutôt que de me spécialiser dans un domaine agricole. Après avoir suivi un enseignement technique agricole, c'est naturellement que je me suis finalement éloignée de l'agriculture pour me diriger vers le développement rural.

– Qu'est-ce qu'un DESS de tourisme d'espaces ?

– Le DESS tourisme d'espaces est une formation de troisième cycle (Bac+5) que j'ai suivie pour compléter mon cursus de formation dans le domaine touristique. La

concept de tourisme d'espaces, « loin des foules, près des hommes », est né en 1990 à Clermont-Ferrand lors d'un colloque européen. Ce concept s'applique à des destinations porteuses d'authenticité, dans une nature habitée, offrant des lieux de vie à dimension humaine et privilégiant une pratique touristique qui valorise la découverte des richesses locales, le rapport à la nature par les pratiques sportives de plein air, le bien-être (forme-santé), la rencontre et la convivialité. Le Massif central répond pleinement à ce concept de tourisme d'espaces. Cette formation a été intitulée tourisme d'espaces pour répondre à l'ancre territorial qui a suscité sa création et pour satisfaire les attentes touristiques de ce massif identifié à savoir le Massif central. Le cursus de formation est, sinon, tout à fait classique. Le référentiel de formation est commun à toutes les formations de troisième cycle dans le domaine touristique : promotion et communication, marketing touristique, histoire et évolution du tourisme, gestion et management de projets. Seul le territoire d'étude et d'expérimentation diffère d'une université à une autre.

– Quelle est votre expérience professionnelle ?

– A la fin de mes études, en octobre 1997, ma première expérience professionnelle, qui est celle que je quitte aujourd'hui, m'a amené à me tourner résolument vers le tourisme en ma qualité de directrice/agent de développement d'un espace nordique situé sur le massif du Plomb du Cantal dans le département du Cantal. J'occupe ce poste depuis mai 1998. Ce domaine nordique, organisé autour d'un syndicat intercommunal regroupant 8 communes et d'une association de gestion, a pour vocation de gérer les activités nordiques (140 km de pistes de fond en station et en villages, sentiers raquettes, sentiers de randonnées pédestres et VTT), de susciter et de porter des actions de développement touristique sur ce territoire.

– Pour quelles raisons avez-vous été candidate à la direction de la Maison du tourisme ?

– Après 4 ans et demi à ce poste de travail, je souhaitais évoluer et enrichir mon parcours professionnel. La direction d'un office du tourisme faisait pleinement partie d'un projet professionnel nouveau tant pour mettre à profit mon expérience que pour découvrir de nouvelles missions. La destination est davantage liée à des raisons

personnelles. Mon conjoint travaillant une partie de l'année en Savoie, je souhaitais me rapprocher de lui. De plus, originaire du Cantal et aimant vivre en moyenne montagne, je souhaitais aussi évoluer dans un environnement que naturellement j'apprécie, à la différence qu'il s'agit de la montagne « alpine » cette fois.

– Vous êtes conseillère municipale, à Murat. Conservez-vous votre mandat ?

– Je suis effectivement conseillère municipale à Murat depuis 2001. Dans cette petite bourgade de 2 200 habitants, je me suis plus particulièrement investie dans le tourisme, bien évidemment, l'animation, et la jeunesse. La dynamique murataise n'étant malheureusement pas très active, je pense pouvoir maintenir dans un premier temps mes fonctions électives.

– Quelles idées vous faites-vous, à priori, de la vallée des Villards et de son tourisme ?

– La vallée des Villards m'est apparue très alpine et de ce fait assez impressionnante. Très contrastée aussi, avec un relief beaucoup plus doux et ouvert à l'approche du col du Glandon. L'habitat, à travers les nombreux hameaux et l'architecture, m'a semblé très typique de la Savoie. Cette vallée, découverte au mois de novembre, m'a donné l'impression d'être malgré tout assez refermée sur elle-même. Au regard de sa fréquentation actuelle et des activités existantes, le potentiel touristique de cette vallée m'est apparu avéré et actif au regard des projets mis en avant.

– Comment envisagez-vous votre action aux Villards ?

– Ayant déjà travaillé au sein d'une collectivité et d'une association, je place la tâche de direction comme une fonction de gestion et de coordination, et de force de propositions. Ainsi, le conseil d'administration est, de mon point de vue, l'organe apportant les grandes orientations et les objectifs de la structure. Concernant les acteurs touristiques, il me semble important de les écouter et de les soutenir. Dans un premier temps, je dirai qu'il me faudra prendre connaissance avec ce nouvel environnement pour me familiariser, agir et composer avec.

– La Maison du tourisme a toujours eu du mal à définir sa mission, oscillant entre deux « tentations » : promouvoir le tourisme villarin, et s'en tenir là, ou concevoir et prendre en charge des manifestations comme le ferait un comi-

té des fêtes. Selon vous, quelle peut être sa vocation ?

– Je dirai que les objectifs initiaux qui ont motivé une action me semblent prioritaires sur les modalités de mise en œuvre de cette action. Ainsi, les besoins de promotion et d'animation ont su trouver leurs moyens d'expression, tant mieux pour la vallée. Les modalités de réalisations peuvent évoluer selon la motivation, la disponibilité, les problèmes rencontrés aussi. Concernant plus particulièrement la Maison du tourisme, l'animation et la promotion font pleinement partie des missions assumées par les offices. Les moyens financiers et humains pour les assurer expliquent souvent que l'office assure ces missions. D'autre part, les comités des fêtes réunissent souvent des bénévoles motivés pour l'animation et la promotion. Plutôt que d'opposer l'un à l'autre, ne vaudrait-il pas mieux s'appuyer sur un fonctionnement formel ou informel regroupant les moyens et les idées ?

– La Maison du tourisme doit-elle rester ouverte toute l'année ?

– Il est parfois tentant de ne faire fonctionner les structures touristiques uniquement pendant les saisons touristiques. Tout dépend des objectifs que l'on se donne. Pour assurer des fonctions d'accueil, une structure saisonnière peut satisfaire ce service. Dans une logique de progression des services, d'appui aux adhérents, de projets et de professionnalisation, d'animation et de promotion, une structure permanente est indispensable.

– Les maisons du tourisme, ou les offices du tourisme, souffrent parfois du peu de participation des associations locales et des professionnels. Avez-vous déjà rencontré des comportements de ce type, et comment les faire évoluer ?

– Dans le Cantal, les associations et les professionnels adhèrent le plus souvent aux offices du tourisme qui, pour la plupart, exercent leur fonction sous forme associative. D'une façon plus globale, je pense que toutes les énergies sont à mobiliser ou à ne pas décourager pour accueillir au mieux les touristes et faire progresser le tourisme.

– Que ces énergies aient aussi une autonomie forte, pourquoi pas, l'essentiel est néanmoins d'œuvrer dans la même direction et de travailler en partenariat sur certaines actions. »

Propos recueillis par E. T.-P.

Maurice Bouchet-Flochet vice-président de l'OT du canton de La Chambre

Lors de l'assemblée générale de l'Office du tourisme (OT) du canton de La Chambre (15 novembre), 5 membres du bureau, démissionnaires, ont été remplacés par 5 nouveaux membres parmi lesquels on note la présence de Maurice Bouchet-Flochet, membre du conseil d'administration de la Maison du tourisme des Villards. A la suite de ce renouvellement, M^e Julie Vareilles, présidente du comité des fêtes de Notre-Dame du Cruet, et M^e Bouchet-Flochet ont été élus, respectivement, présidente et vice-présidente de l'OT.

L'OT du canton, qui ne compte que 82 adhérents, dispose d'un budget de 38 700 euros dont les 3/4 sont versés par le syndicat intercommunal du canton.

M^e Bouchet-Flochet a indiqué au Petit Villarin que sa « démarche était personnelle », soulignant avoir « accepté cette charge pour que la vallée des Villards soit représentée dans les discussions concernant l'animation cantonale et la promo-

tion ». Constatant que les Villards sont « très liés avec l'Arvan, ce qui est une bonne chose », M^e Bouchet-Flochet estime « qu'il est nécessaire aussi de mieux s'intégrer dans le canton de La Chambre ». Comme président de Festivillards, M^e Bouchet-Flochet a rencontré régulièrement les responsables de l'OT de La Chambre « pour rechercher des artistes savoyards ». Précisant : « D'ailleurs, pour obtenir des subventions pour ce festival, dans mes courriers aux divers décideurs, j'ai toujours souligné combien il me serait agréable de travailler en partenariat avec les OT du canton afin que Festivillards prenne une notoriété cantonale et pas seulement villarneche. »

Et de conclure : « Je me suis aperçu que certaines manifestations pourraient mieux se dérouler dans des structures plus adaptées tant au niveau de l'équipement de la salle que de sa capacité. »

J. Martin-Garin

CHAUFFAGE SANITAIRE SERRURERIE
INSTALLATION ET ENTRETIEN

CHIANALE FILS
Butane - Propane - Camping-gaz

655, avenue de la Gare
 73130 St-Etienne-de-Cuines
 Tél. 04 79 56 23 84

Voyages Gonthier

Transporteur sur la ligne :
 St-Jean-de-Maurienne
 Vallée des Villards

Tél. 04 79 56 24 68

- Excursions
- Voyages organisés
- Transports de groupes
- Taxi

SYBELLES VILLARINCHE

Tout est prêt, on attend la neige pour la 4^e course de ski-alpinisme

L'hiver est là mais tout le monde s'interroge : après les pluies qui se sont abattues durant l'automne sur les Villards, restera-t-il quelques nuages bienveillants pour enneiger les cimes ? Et le froid viendra-t-il enfin pour geler les terrains, et permettre aux canons à neige de fonctionner ?

Faisant fi de toutes ces incertitudes, quelques irréductibles ont tracé le parcours de la course de ski-alpinisme la Sybelles villarinche, dont la 4^e édition est inscrite au calendrier de la coupe de France du Club alpin français (CAF). Une consécration qui nous « oblige » à faire de ce rassemblement – on attend 250 participants – une grande journée de sport et de convivialité.

Nous aimions aussi que cette compétition puisse enfin se dérouler sur le parcours prévu, dans le magnifique cadre de la chaîne de Belledonne. Ce serait la première fois ! une météo défavorable étant toujours venue jusque-là tout contrecarrer.

Les responsables du CAF Maurienne

peaufinant l'organisation technique de l'épreuve afin qu'elle se déroule en toute sécurité, il nous revient à nous, habitants de la vallée du Glandon, d'épauler Norbert Combet pour que cette journée soit une grande fête. Il faut que la renommée de cette épreuve porte, au-delà des confins de la Maurienne, le nom de notre vallée, et que sur le calendrier national des épreuves de ce type, le nom de notre vallée s'inscrive en lettres d'or. Nous aurons gagné notre pari quand les participants diront : « La Sybelles villarinche ? Une épreuve à ne pas rater ! Il y a le sport, il y a surtout l'amitié. »

De son côté, la Maison du tourisme fera tout pour que cette journée soit exemplaire, mais il faudra de nombreux bénévoles autour de l'équipe organisatrice. Aussi, d'ores et déjà, cochez sur votre agenda les dates du 15 et 16 février. La Sybelles villarinche a besoin de vous pour faire de cette animation le point d'orgue de la saison hivernale, pour en faire deux jours ensoleillés de folie.

G. Pautasso

Hommage aux bénévoles Le grand brun, le gaillard moustachu, le compétent et l'inusable

Bénévole : personne qui fait quelque chose sans obligation et gratuitement, nous dit le dictionnaire. Pour ma part je préfère cette définition : personne dont l'amour de son pays est si grand qu'il donne de son temps sans compter.

Dans notre vallée, si dépeuplée et si décriée, ils sont une poignée que l'on retrouve sur tous les fronts. Toujours partants, toujours souriants, toujours disponibles. Comme directeur par intérim de la Maison du tourisme, durant tout l'été, je me suis vraiment rendu compte que sans leur concours rien ne serait possible, alors qu'avec eux tout le devient car ils s'investissent de toutes leurs forces pour permettre que, jour après jour, les manifestations s'enchaînent sans que rien n'y paraisse.

On doit donc leur rendre hommage. Et ils sont nombreux à mériter notre considération, trop pour que l'on puisse les citer tous sans en oublier quelques uns. C'est pour nous un grand réconfort de savoir qu'ils sont là, prêts à intervenir. C'est rassurant de savoir que sur le bas, un grand brun, amateur de musique, promène, avec son épouse, son sourire dans maintes manifestations.

Sur le haut, un grand gaillard aux moustaches blanches qui tranchent avec la chevelure couleur de jais de sa mie, rassure aussi par sa bienveillante stature. Et puis il y a les autres, ceux qui participent souvent ou occasionnellement, mais toujours de façon remarquable. A tous, grand merci.

G. Pautasso

Cependant il en est deux qui méritent une mention particulière. Ils ont 74 et 73 ans, et ils ont répondu à toutes les sollicitations de la Maison du tourisme. Est-ce d'avoir été tous deux maires qui les rend aussi motivés ? Je ne sais pas, mais quel exemple !

Tout au long de l'été, Alfred Bozon a initié les jeunes aux secrets et aux joies de l'escalade sur le mur de la salle des fêtes. Et ce fut un franc succès. Pour parachever son dévouement, il fut le guide attentif et attentionné du sous-préfet venu escalader la via ferrata. Mettre sa compétence au service des autres sans rien attendre en retour, si ce n'est un sourire, voilà qui vaut bien un coup de chapeau.

Et puis il y a l'inusable, l'« increvable », présent dès lors que son pays le réclame. Cheveux blancs, sourire aux lèvres, mains dans les casseroles ou au volant de son engin tout terrain, tournevis dans la main ou rallonge électrique sous le bras, il suffit de demander et il fait montre d'un enthousiasme inoxydable. Homme à tout faire, et à bien tout faire, il est lui aussi d'un dévouement sans faille. C'est, mais vous l'avez reconnu, Francis Martin-Fardon.

A ces deux éternels jeunes, je veux dire toute mon admiration, et les remercier pour leur contribution à l'animation de la vallée. Et à vous tous, lecteurs, je donne rendez-vous pour que les fêtes de chez nous soient encore plus belles.

G. Pautasso

navette passe dans ce hameau à 13 h 30 ce qui est trop tôt après le repas de midi, surtout que la navette du matin nous dépose vers midi. La Perrière est bien desservie, à l'aller comme au retour, mais il est vrai qu'il y a beaucoup plus de vacanciers dans ce coin.

Nous espérons que ces quelques remarques et suggestions permettront à la station de progresser touristiquement, mais pas trop quand même...

Pierre Bertrand
Villers Semeuse (Ardennes)

Festivillards et les sentiers

au centre des travaux de la Maison du tourisme

Trois associations seulement : le Club des sports, Vivre aux Villards, et l'Association qui bouge et qui anime (Aba), ont répondu à l'invitation de la Maison du tourisme (le 30 novembre) pour fixer les grandes lignes du programme des animations de l'été prochain. Question importante, « fermement » débattue, depuis que l'on sait que la 4^e édition de Festivillards sera décalée sur le mois d'août, période « réservée » traditionnellement aux animations des associations.

Finalement, Festivillards se déroulera du 15 juillet au 8 août et sera doté d'un budget (15 000 euros) en baisse pour tenter d'en contenir le déficit probable. Le programme proposé a été adopté, seules deux soirées au mois d'août ayant été supprimées pour satisfaire les associations. Quant à la soirée rock, qui entrait en « concurrence » avec une soirée dansante, elle est simplement reportée plus tard dans l'été tout en étant toujours prise en charge par le budget propre de Festivillards.

Pour cette 4^e édition, on retrouvera des soirées cabaret, du théâtre, un concert de musique classique, un récital d'airs d'opérette, un concert de musique d'harmonie, un après-midi pour enfants avec confection de masques, du cinéma, des soirées contes, un repas (le repas des ramoneurs), sans oublier l'ouverture du festival avec la chorale la Villarine qui sera accompagnée par la chorale Alpi Cozie de Suze. Enfin quatre spectacles se dérouleront à Saint-Alban.

Mais pour que ce festival soit pleinement réussi, il faut, pour Maurice Bouchet-Flochet, président de Festivillards, que « des bras se mobilisent ». C'est pourquoi « un calendrier sera envoyé aux associations afin qu'elles communiquent des noms de bénévoles et leur disponibilité ». Et l'avertissement est clair : « Si nous nous retrouvions en 2003 aussi peu nombreux que l'an der-

nier, nous pourrions nous lasser ce qui remetttrait en cause la pérennité de ce festival.» Ajoutant : « Il faut que tout le monde soit convaincu que ce festival est la propriété de tous, et qu'il assure, d'une part, une forte promotion de la vallée, en été, et, d'autre part, de nombreuses animations pour les Villarins. »

Une carte des randonnées

Le 13 décembre dernier, le conseil communautaire a donné son accord de principe pour soutenir l'action de la Maison du tourisme dans l'aménagement des sentiers villarins, et dans la réalisation d'une carte des randonnées. La communauté de communes soutiendra ces projets en étant la structure porteuse du dossier de demande de subvention auprès du conseil général de Savoie. Ce dossier permettra de lancer un programme pluriannuel d'aménagement des sentiers. Conformément à la politique du département dans ce domaine, des engagements seront pris pour améliorer le réseau des sentiers dans la vallée et plus particulièrement les itinéraires « d'intérêt départemental » inscrits par le conseil général, depuis cette année et avec l'accord des deux communes, au plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées.

Cette démarche se complètera naturellement par la réalisation d'une carte des randonnées, pour pallier le manque d'information concernant les itinéraires sur la vallée.

A ce sujet, le conseil d'administration de la Maison du tourisme (23 décembre dernier), après avoir mûri son choix cet automne, a décidé de faire réaliser une carte des randonnées panoramique représentant le massif en 3 dimensions. Ce mode de représentation permettra une utilisation plus facile pour les personnes connaissant peu le maniement des cartes topographiques. Sortie prévue pour l'été 2003.

MISE AU POINT

A propos du bilan de Festivillards

Suite à la publication d'un article sur le bilan de la saison estivale (*Le Petit Villarin* numéro 121, septembre 2002), nous avons reçu de M. Maurice Bouchet-Flochet, président de Festivillards, les précisions suivantes :

« Je ne reviendrais pas sur les chiffres avancés dans cet article pour faire des comparaisons, ce serait un casse-tête pour le lecteur. Par contre, je compléterai l'information avec ceux parus dans le bilan que j'avais dressé le 22 août pour le conseil d'administration du 24 août.

» D'abord sur le nombre de prestations, qui étaient de 24 (étalées sur 10 jours) en 2000, de 18 (sur 13 jours) en 2001, et de 19 (sur 14 jours) en 2002. Ensuite, en 2000, le coût total des prestations, avec les repas et l'hébergement, était de 30 024 euros tandis que les recettes (entrées) étaient de 5 773 euros, soit un déficit représentant 80,8 % des dépenses. En 2001, on comptait 15 668 euros de dépenses pour 4 215 euros de recettes soit un déficit de 73,1 %. Et en 2002, on est arrivé à 21 731 euros de dépenses pour 7 560 euros de recettes soit un déficit de 65,2 %.

» Comme je le soulignais dans ce rapport, la notoriété d'un festival ne s'accroît qu'après plusieurs années de persévérance. Sur le plan financier, certes il

n'est pas agréable de jouer avec des chiffres négatifs mais l'un ne va sans l'autre. C'est afin de réduire au mieux cet écart entre dépenses et recettes que l'édition 2003 sera décalée sur le mois d'août sans gêner cependant les associations qui programmait habituellement leurs animations durant cette période.

» Un autre paragraphe de cet article m'a interpellé : celui des soirées. Certes la soirée guinguette n'était pas au bord de l'eau, pour des vases avec casquette plaquée sur l'oreille, mais les personnes présentes ont bien compris que c'était une soirée cabaret avec un nom purement symbolique. Quant à l'accordéon, il était bien présent pour des chansons comme Les amants de Saint-Jean, Sous les ponts de Paris, etc., et les applaudissements furent à la hauteur de la qualité du spectacle et du plaisir reçu.»

[Précisons que les chiffres utilisés dans l'article en question nous avaient été communiqués par la Maison du tourisme. Ils se différencient de ceux mentionnés dans le droit de réponse ci-dessus en ceci qu'ils prennent en compte les frais généraux dus à l'organisation de ce festival : secrétariat, plaquette, affiches, publicités, déplacements, etc., frais généraux évalués par la Maison du tourisme.]

Une station « aux Echets » ?

L'insuffisance de neige, voire son absence totale sur la partie basse du domaine skiable, et un temps doux et pluvieux empêchant tout enneigement artificiel, n'ont pas permis d'ouvrir la station comme prévu le 21 décembre. Et 8 jours après, le 29 décembre, Mme Jacquemoud, chef des pistes, et 4 pisteurs ont été placés en chômage technique(*), seul M. Richard Mortagne, chef d'exploitation sur le domaine skiable de Saint-Colomban ayant été affecté au Corbier.

Cette situation catastrophique pour les professionnels redonne du crédit à ceux qui jugent qu'il faut développer une station plus haut en altitude. Une idée qui agite particulièrement la communauté villarinoise depuis début décembre, quand cette nouvelle s'est répandue : " Maulin veut construire aux Echets, mais il s'est fait jeté par la mairie !"

De quoi s'agit-il ?

D'abord ce qui est à peu près clair c'est que M. Gaston Maulin ne semble pas vouloir construire lui-même aux Villards, comme il l'a fait à Saint-Sorlin et Saint-Jean d'Arves. A Saint-Colomban, M. Maulin se bornerait à servir d'intermédiaire entre d'éventuels promoteurs et la mairie. Ensuite, autre fait incontournable : le comité des Unités touristiques nouvelles (UTN) a autorisé des constructions de lits sur 3 sites seulement, à La Perrière, au Mollaret et aux Epinettes (à La Pierre).

Interrogé le 24 décembre, M. Maulin a déclaré au *Petit Villarin* que le site de La Perrière ne l'intéressait pas. Ce que ne croit pas René Mugnier, maire de Saint-Colomban, qui pense lui que " La Perrière l'intéresse mais à une condition inacceptable ". Concernant les sites de La Pierre, M. Maulin, qui « ne souhaite pas envenimer les choses » a été catégorique : " J'ai fait venir quelqu'un pour construire au Mollaret mais il n'y a pas eu de suites. " Ce que confirme en partie le maire : " C'est vrai que M. Maulin est venu nous proposer des constructions avec des plans tous faits, sans concertation avec la municipalité. Mais sur ce site, on travaille sur plusieurs hypothèses. Et ce que nous avons répondu à M. Maulin c'est que la porte n'est nullement fermée. "

Et aux Echets ? Le 6 décembre, M. Maulin est venu à Saint-Colomban proposer aux élus de construire " une nouvelle station aux Echets, lits et remontées mécaniques".

Selon M. Maulin, ce projet, qui est « à 5

ou 6 an car il n'y a pas d'UTN, est nécessaire car « l'idéal serait de faire une liaison directe avec Bellard ; Saint-Colomban, c'est trop bas ». M. Debrères, directeur de la Satvac, ne tient pas un autre discours. Pour lui, vu les investissements réalisés à Saint-Colomban, il sera très difficile de tenir longtemps dans ce genre de situation où le domaine est difficilement exploitable. Pour eux, mais aussi pour bon nombre de professionnels locaux, la seule réponse au manque de neige chronique est d'installer des remontées mécaniques permettant aux skieurs d'accéder directement dans la combe de Bellard et d'en revenir...

Après une visite sur les lieux (aux environs du terrain de football) en présence du maire et des adjoints de Saint-Colomban, et une rencontre le 17 décembre avec des commanditaires qui recherchent des sites pour de « gros investisseurs » (*lire ci-dessous*), ce dossier, d'après le maire de Saint-Colomban " suit son cours, et là encore, les ponts ne sont pas coupés ".

Si ces contacts allaient à leur terme, c'est une décision difficile qu'aurait à prendre la municipalité – qui serait divisée sur la question – car potentiellement lourde de conséquences pour les Villards. Une question qui mériterait un débat public et, pour certains, une consultation des Villarins par référendum.

Ch. M. et E. T.-P.

(*) Ce chômage a été partiellement levé le 11 janvier quand, à la faveur de quelques chutes de neige, et d'un refroidissement permettant un enneigement artificiel, le domaine de l'Ormet a été ouvert.

Intrawest

D'après nos informations, ces commanditaires travailleraient pour le groupe Intrawest, chef de file nord-américain de l'aménagement et de l'exploitation des centres de villégiature-village. Cotée aux bourses de Toronto et de New-York, cette société a son siège social situé à Vancouver (Canada). Depuis 2000, Intrawest est parti à la conquête des Alpes (aux Arcs) soutenu par la Compagnie des Alpes dont elle est l'actionnaire principal avec la Caisse des dépôts. Les villages Intrawest sont entièrement piétonnier avec une rue centrale réservée aux commerces.

Deux nouveautés à Saint-Colomban

Deux nouveautés cet hiver à Saint-Colomban : l'extension du domaine skiable jusqu'au col de Bellard, et l'ouverture d'une patinoire naturelle.

• La patinoire est située au Clos sur le terrain multisports. Elle sera ouverte durant les vacances de février, tous les week-ends et 2 jours par semaine, vers 17 heures, après le ski. Elle sera tenue par Simon Cartier-Lange et James Martin-Fardon sous le couvert de l'Association qui bouge et qui anime (Aba), dont ils sont membres. On pourra louer sur place du matériel comme des patins (de toutes tailles) et des casques (pour enfants) ainsi que le matériel nécessaire à la pratique du hockey (crosses, palets, etc.). L'utilisation de la patinoire devrait être gratuite pour les enfants de moins de 12 ans et accessible pour un prix modique pour les adultes.

• Le téléski permet d'atteindre, depuis le fond de la combe de Bellard (départ à 2 020 m d'altitude), le col de Bellard (arrivée à 2 233 m). De là, l'an prochain probablement, il

sera possible de joindre le sommet de l'Ouillon et d'avoir accès au domaine skiable de Saint-Sorlin. De marque Poma, ce téléski au débit modulable est un modèle qui permet la redescente des skieurs. De l'avis général, son exploitation ne sera pas facile car le col de Bellard est un col très venté propice à la formation de corniches (sur prêt de 200 m) que la procédure (obligatoire) du PIDA exige de miner avant d'ouvrir au public les pistes contiguës. Le 28 novembre, une réunion entre la commune de Saint-Colomban et la Satvac (qui gère les remontées mécaniques de Saint-Colomban), aurait permis de trouver un compromis entre la volonté de la commune de voir cet équipement ouvert aux skieurs dès cette saison hivernale, et la position de la Satvac qui aurait préféré attendre un an de plus : ce téléski serait ouvert « les dimanches et pendant les vacances ». Mais une autre source indique qu'il ne le serait plus sûrement « que durant les vacances de février ».

la mure bianco 
COMBUSTIBLES - CARBURANTS - LUBRIFIANTS
PONTAMAFREY 04 79 83 40 38
*Gérez en douceur votre budget chauffage
Contactez notre service abonnement*
 LA MURE BIANCO locataire-gérant de la société CHARVET

FAVRE-BONTE Jean-Baptiste
ARTISAN MAÇON
 Devis gratuit - tous travaux
 Les Roches
 St Colomban-des-Villards - 04 79 56 36 08

LES SYBELLES

De l'urgence d'une communication sérieuse

Le directeur de l'Office du tourisme du Corbier n'est pas le seul à avoir soulevé le problème(*). A Saint-Colomban aussi les responsables du tourisme se demandent s'ils doivent continuer à promouvoir un domaine skiable qui n'existe pas encore. Car à force de faire des effets d'annonces publicitaires, sans cesse renouvelés, pour soutenir l'intérêt du projet, une grande confusion règne aujourd'hui dans la communication autour des Sybelles.

Ce terme fait référence aux « 6 belles » stations qui composeront, à terme, un domaine skiable regroupant ceux de La Toussuire, du Corbier, des Bottières, de Saint-Jean d'Arves, de Saint-Sorlin et de Saint-Colomban.

Mais, très vite, ce vocable a été utilisé pour désigner aussi l'ensemble des stations du massif de l'Arvan-Villard, soit, en plus de celles précédemment citées, d'Albiez-Montrond, qui n'est pas reliée et ne devrait pas l'être avant longtemps (une liaison avec les Karellis semblant plus facile techniquement), d'Albiez-le-Jeune et Saint-Alban qui ne sont pas des stations, et, enfin, de Jarrier, située à faible altitude, et dont la connexion à plus ou moins long terme ne devrait pas soulever trop de difficulté.

Et c'est avec la même « logique » que l'Office de promotion de l'Arvan-Villard est devenu l'Office de promotion des Sybelles (OPS) dont l'aire de compétence est identique...

Mais, aujourd'hui, les seuls domaines reliés sont ceux de La Toussuire, du Corbier, des Bottières et de Saint-Jean d'Arves. Le domaine ainsi constitué s'appelle le « Grand Large » et propose un forfait qui lui est propre. Il est « relié » par navette routière à Saint-Sorlin, et l'ensemble constitue le domaine « Super Grand Large » qui possède lui aussi un forfait correspondant. Ce qui permet au site Internet des Sybelles (www.les-sybelles.com) d'expliquer qu'« avec le domaine de Saint-Sorlin, accessible par navette, et le téléski de Saint-Colomban que l'on peut rejoindre par la route » (sic !), le futur domaine offre un « ski varié dans des paysages superbes ». Ce qui est pour le moins abusif, sinon à quand une liaison avec Saint-François Longchamp ?

Certes, avec le téléski du col de Bellard (domaine de Saint-Colomban) et le téléski du Petit-Perron (dans la combe d'Olle, domaine de Saint-Sorlin), installés cet automne, l'interconnexion des 6 stations par l'Ouillon n'a jamais été aussi proche. Mais en toute objectivité on en est encore loin.

Sur le même site Internet, on peut également lire : « Les Sybelles vous propose un domaine skiable actuel de 275 km qui reliera

bientôt 6 des stations des Sybelles (125 km sont déjà reliés), et deviendra avec 300 km de pistes l'un des domaines les plus étendus de France. Aujourd'hui, les 125 km de pistes du domaine « Grand Large » relient les stations du Corbier, de Saint-Jean d'Arves, de la Toussuire, et des Bottières [...]. Avec les domaines de Saint-Sorlin et Saint-Colomban, le « Super Grand Large » totalise 225 km de ski varié dans des paysages superbes. Demain, les Sybelles deviendront l'un des plus grands domaines de France avec 300 km de pistes totalement reliées, grâce à une liaison réalisée à la pointe de l'Ouillon. » On ne peut pas dire que ce soit clair.

La cohérence du propos n'est pas meilleure dans les supports papier. Exemple : dans

le guide des stations du quotidien *l'Equipe*, la station de Saint-Colomban n'existe pas. Et on y apprend que le domaine du Corbier est connecté d'ores et déjà avec les 5 (!) stations voisines pour former un grand domaine appelé « Super Grand Large » et non pas les Sybelles. Quant à La Toussuire, ses pistes seraient reliées au Corbier, Saint-Sorlin et Saint-Colomban, pour former un domaine « Super Grand Large de 200 km de pistes ». Autre exemple : dans le guide des stations d'*Alpes loisirs* (*Le Dauphiné Libéré*), dans la rubrique « domaines skiables reliés skis au pieds », on peut lire que le « Super Grand Large » qui comprend 5 stations (les 6 belles moins Saint-Colomban) compte 225 km de piste, soit autant que le domaine des Sybelles (Saint-Colomban compris donc), ce qui tendrait à montrer que Saint-Colomban n'a pas de pistes !

Enfin, s'il était affirmé autrefois que le domaine des Sybelles était « le 5^e de France » ou « le 3^e de la région », on parle plus volontiers désormais de « l'un des plus étendus », voire, comme M. Gaston Maulin, de « l'un des plus grands de France ».

Seule cohérence dans tous ces propos décousus : le constitution d'un grand domaine est en phase avec ce qui se fait un peu partout ailleurs où, de plus en plus, on constate que les rivalités entre voisins de jadis laissent peu à peu la place aux rapprochements raisonnés d'aujourd'hui pour des projets communs demain.

C'est la voie qu'à choisie la commune de Saint-Colomban, en 1996, et en réalisant, cet automne, l'équipement du col de Bellard. On attend désormais des travaux semblables dans les stations voisines, pour que le domaine des Sybelles prenne enfin sa configuration définitive, celle dont tout le massif Arvan-Villard attend beaucoup.

Ch. Mayoux

(*) Lettre à l'OPS (5 juin 2001).

BRÈVES

- La hauteur cumulée de neige qui est tombée durant l'hiver 2001-2002, mesurée par Thierry Martin-Cocher, à Nantcheno, a atteint 166 cm contre 174 cm l'an passé. C'est la hauteur la plus basse enregistrée depuis près de 25 ans. Le précédent « record » était de 170 cm en 92-93. Autre fait inquiétant : le nombre de jours où la neige a recouvert le sol (hauteur supérieure à 10 cm) a été de 50. L'an passé il était de 102 (140 dans les années 80).
- Dans son numéro de décembre, la revue *Montagnes magazine* a étudié « 148 stations à la loupe » d'où il ressort que, sur le plan de

la sécurité, Saint-Colomban n'obtient qu'une étoile (sur une échelle de 0 à 4) assortie de ce commentaire : « Politique de sécurité minimaliste. » Interrogée sur la démarche utilisée dans cette étude, la rédaction n'a pas répondu à nos questions.

• Chantal Frasse-Sombet (Maison du tourisme) est intervenue sur France Infos le 4 janvier 2003 pour expliquer (en substance) que la clientèle de Noël venait essentiellement pour s'aérer et, éventuellement, skier, alors que celle de février vient pour skier. Elle n'hésite donc pas à décommander dans les stations de moyenne altitude s'il n'y a pas de neige.

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE

Logis de France, Qualité et Accueil

Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

PARET-GRIS JACQUES Sarl

CENTRE USINAGE FAO

Mécanique de Précision

Matériel Aéroportuaire - Réparation Industrielle

Espace Commercial de Fréjorgues
rue Georges Guyemer - 34130 MAUGUIO
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96

OFFICE DE PROMOTION DES SYBELLES**Le massif Arvan-Villards peine à mettre en place une coopération touristique**

ANALYSE L'avenir de l'Office de promotion des Sybelles (OPS), pour ce qui est de sa forme juridique et de ses capacités financières, est aujourd'hui suspendu à un certain nombre de décisions. Malgré un

consensus, chez les responsables, pour faire du massif Arvan-Villards une entité touristique cohérente et efficace, l'ensemble des facteurs entrant en ligne de compte sont complexes compte tenu des

intérêts, souvent divergents, des différents partenaires (privés et publics) de l'OPS. Du coup, la coopération touristique au sein du massif Arvan-Villards peine à trouver cohérence, force et clarté.

Les enjeux d'une crise

Pour comprendre les enjeux il faut d'abord rappeler que la survie de l'OPS conditionne notre crédibilité pour être éligible au 12^e contrat de plan Etat-région (CPER). En effet, les élus de l'Arvan-Villards ont souvent souligné que l'OPS avait pu être créé et rendu opérationnel grâce à l'aide financière du 11^e CPER. Il est difficile de se présenter aujourd'hui au 12^e sans avoir pu sauvegarder les réalisations du précédent contrat. La question est donc de savoir si la survie de l'OPS est motivée ?

Ensuite : courant 2002, les élus de l'Arvan-Villards et les partenaires privés ont tenté de trouver un moyen pour assainir le fonctionnement de l'OPS. Depuis sa naissance, l'OPS tente en vain de trouver ses marques en assurant le financement de la structure (versement des cotisations des partenaires), et en établissant un partenariat bien défini avec les différents offices du tourisme du massif. Une commission a été nommée pour réfléchir aux évolutions possibles de l'OPS (avec l'aide technique de M. Lebrasseur, du cabinet Orgalis). Petit à petit un consensus s'est dégagé pour le transformer du statut associatif vers un statut de société d'économie mixte (sem). Au comité syndical du Sivav (11 septembre 2002), les communes se sont prononcées à l'unanimité pour cette évolution. M. Lebrasseur a alors été chargé d'élaborer un cahier des charges et de rencontrer les différents partenaires. Mais cette décision a été remise en cause ces derniers mois, à cause d'un certain nombre de facteurs. Pourquoi ce revirement ?

Rappelons que même si les élus se sont prononcés pour l'évolution de l'OPS en une sem, objectivement, le contexte est devenu aujourd'hui défavorable à une telle mutation après le retrait de la Satvac de cette structure. La Satvac pouvait être en effet un partenaire (privé, indispensable) important vu sa participation financière (conséquente) qui représente un pourcentage de son chiffre d'affaires. Ce retrait a été rendu officiellement public par MM. Eric Debruères et Alexandre Maulin, en conseil d'administration de l'OPS, le 21 octobre 2002, précisant ce jour-là que ce désengagement était effectif depuis le 27 juin 2001 (oui, 2001 !). Ce qui conduit à se poser quelques questions quant à la validité des actions menées

pendant l'été 2002 pour transformer l'OPS en sem, certains partenaires n'ayant pas été mis au courant de cette information.

Mais d'autres enjeux entrent en ligne de compte qui conditionnent fortement la position des partenaires potentiels de l'OPS, comme le choix de l'outil informatique pour la centrale de réservation de l'OPS.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit de fédérer, sur le massif, la réservation en ligne pour les séjours touristiques. Des présentations techniques ont été faites aux membres de l'OPS. Le choix devait se faire entre deux prestataires : Alliance Réseaux et Icor. Or La Toussuire et le Corbier ayant déjà choisi, sans concertation, de travailler avec Alliance Réseaux, comment, dans ces conditions, harmoniser le massif sans choisir le même prestataire qu'eux ? Mais faire ce choix c'est en même temps empêcher le retour de la Satvac au sein de l'OPS, la Satvac ne désirant pas, à l'évidence, travailler avec Alliance Réseaux qui représente pour elle, et selon elle, un concurrent. La situation ne peut donc qu'être bloquée.

En conséquence, un autre problème majeur apparaît : celui de la propriété du site Internet utilisé par l'OPS jusqu'à aujourd'hui (www.les-sybelles.com). En effet le nom commercial Les Sybelles, bien qu'il ait fait l'objet d'une recherche commune entre les différents acteurs du massif (publics et privés), appartient légalement à M. Maulin. A partir du moment où l'OPS utilise ce nom pour son site Internet, il était inévitable qu'un conflit naîsse un jour sur ce point. Le problème n'est pas résolu et M. Maulin entend récupérer l'usage de ce nom de domaine. L'OPS va faire appel à un juriste car ce site appartient non seulement à l'OPS lui-même mais aussi aux collectivités publiques qui l'ont essentiellement financé.

Finalement face à toutes ces difficultés, et plutôt que de chercher le (ou les) responsable(s) de cette situation, la vraie question n'est-elle pas de savoir comment donner force et clarté à la coopération touristique au sein du massif ? A moins, à moins que celle-ci soit, de fait, inexistante...

Nicolas Revol(*)

(*) Nicolas Revol est conseiller municipal de Saint-Alban et membre du conseil d'administration de l'OPS.

Les Villards se désengagent de l'OPS

Compte tenu des réticences de l'OPS à se réformer en sem, la communauté de communes a abord pris la décision (à l'unanimité, le 31 octobre 2002) de réclamer une assemblée générale. Mais face « à l'inertie de cette structure », le conseil a finalement voté (le 13 décembre 2002, avec 8 pour et 3 abstentions) son désengagement de l'OPS.

Dans ce débat, Georges Quézel-Ambrunaz et Nicolas Revol avaient proposé que la décision soit reportée après le 17 décembre, date à laquelle devait se tenir, avec le sous-préfet et avec les représentants de l'Arvan-Villards, une réunion de travail sur ce sujet. Cette réunion a eu lieu. Et bien que se déroulant dans un mauvais climat, MM. Alexandre Maulin et Eric Debruères ayant failli quitter la salle, cette concertation a néanmoins permis de créer une commission (Georges Quézel-Ambrunaz en fait partie) qui devait rendre ces conclusions le 10 janvier 2003.

Mais déjà, ses premiers travaux (23

décembre) seraient positifs. On s'orienterait en effet vers une dissociation entre la promotion, qui deviendrait une action propre aux élus Arvan-Villards, et la commercialisation, pour laquelle chaque partenaire adopterait le système qu'il préfère. Il resterait à élaborer la solution technique qui permette cette dualité, mais aussi à trouver un accord entre tous les intervenants pour qu'à partir d'une promotion centralisée la commercialisation reste libre.

Cette solution implique, de fait, une perte d'influence de l'OPS sur la commercialisation ce qui ne plaît pas à tout le monde au sein du bureau de l'OPS. Elle semble cependant définitivement acquise car le sous-préfet a clairement affirmé que, sans un retour à un minimum d'unité dans le massif, il s'opposerait « fermement » à ce que l'Arvan-Villards bénéficie du 12^e contrat de plan Etat-région.

Devant cette volonté de changement, le retrait des Villards risque donc d'apparaître comme prématûr et... temporaire.

Rester solidaires avec la Satvac

L'Office de promotion des Sybelles (OPS) a été créé pour promouvoir le massif Arvan-Villards et pour ouvrir une centrale de réservation. Profitant d'une subvention européenne, et sous l'impulsion du Sivav, l'Office de promotion Arvan-Villards est né, sous forme associative, bientôt transformé en OPS. Bonne idée.

En plus de l'argent de l'Europe, les communes, par le biais du Sivav, subventionnent cette association. Mais dans quelle proportion ? Personne, malgré nos demandes, ne peut le dire. Les offices du tourisme (par rapport au nombre de lits touristiques de leur station d'origine), les écoles de ski, les commerçants, et différents prestataires de service (comme les remontées mécaniques), subventionnent également l'OPS.

Depuis deux ans que je suis membre de cette association, nous fonctionnons sans directeur : manque de moyens nous dit-on. Alors cet été une commission (menée par le Sivav, et où les Villards étaient représentés par Patrick Louadoudi) a proposé la transformation l'OPS en une société d'économie mixte (sem), ce qui semblait convenir au plus grand nombre. Mais pour l'instant l'OPS ne semble pas prendre cette direction, et pour cause, car un deuxième problème se pose : le choix d'un outil informatique de gestion de la centrale de réservation en ligne. D'un côté Alliance Réseaux, de l'autre Icor. On a alors assisté à des débats sans fin parce que les choix sont déjà faits et que personne ne fera machine arrière pour différentes raisons

(conflits de personnes par exemple). Et puis comment unir les partenaires de dix communes ? Peut-être, comme je l'ai suggéré en réunion de bureau, le débat aurait-il dû s'orienter sur la façon de mettre en réseau plusieurs outils informatiques. Mais est-ce possible ? Il me semble que les progrès informatiques le permettent.

Enfin, dernier problème, le présent exercice a intégré budgétairement la part des remontées mécaniques (Satvac et Samso) alors que le bureau a appris, cet automne seulement, que M. Gaston Maulin avait désengagé ses deux sociétés le 27 juin 2001.

Au moment de s'unir face à la concurrence (Tarentaise, Autriche, etc.) pour proposer des produits dignes du 3^e millénaire (du tout compris en ligne qui semble être l'avenir du tourisme en général : simplicité, moins de file d'attente le premier jour des vacances, budget prévu à l'avance, etc.) les querelles ont ralenti (et non arrêté, je l'espère) cet élan. Dans tous les cas, pour la vallée des Villards, nous pensons qu'il faut pour l'OPS un statut plus professionnel qu'une simple association, et pour ce qui est du choix de l'outil informatique (par rapport au tout compris) nous devons rester solidaires avec la Satvac qui gère les remontées mécaniques de Saint-Colomban.

Jean-Noël Favre-Bonté(*)

(*) Jean-Noël Favre-Bonté est adjoint au maire de Saint-Colomban et membre du bureau de l'OPS.

SIVAV**Aménagement du col du Glandon**

Au comité syndical du 18 novembre 2002 plusieurs points ont été abordés.

1 – Mme Karen Longueville, chargée de mission au Syndicat du pays de Maurienne a présenté les aides européennes du programme Leader + qui seront gérées par le syndicat (pour 3,15 millions d'euros) et attribuées pour des actions non matérielles (études). Le programme comprend des aides à la numérisation du cadastre des communes, à la structuration de l'offre touristique (mise en place de la démarche qualité dans les stations, optimisation des sites web, acquisition de matériel informatique), et pour la mise en place des nouvelles normes européennes dans le domaine de l'agriculture, du tourisme, et de l'environnement. Les programmations sont acceptées jusqu'au 31 décembre 2006. La date butoir des réalisations est fixée au 31 décembre 2008.

2 – M. Dallas Belling, président de l'OPS, est intervenu pour clarifier la situation actuelle de l'OPS suite à la dernière réunion de son conseil d'administration durant laquelle a été abordé l'avenir de la structure (*lire ci-dessus les points de vue de Nicolas Revol et Jean-Noël Favre-Bonté*).

3 – Un projet de convention entre le Sivav et la communauté de communes de l'Arvan est présenté au comité syndical pour régler le problème de la mise à disposition partielle du personnel et des locaux du Sivav à la communauté de communes de l'Arvan. Ce projet est approuvé. Nicolas Revol est satisfait que la prise de position antérieure des élus villa-

rins ait été suivie d'effet.

4 – L'ensemble des communes concernées sont satisfaits de la prestation de l'architecte conseil du CAUE qui intervient à l'amont de chaque projet avant le dépôt du permis. M. Balmain, maire de Saint-Sorlin, précise toutefois qu'il a été nécessaire au départ de recadrer sa mission dans un rôle de conseil, et non de donneur d'ordre pour les permis.

5 – Mme Patricia Crozat, chargée de mission au Sivav, en poste comme contractuelle depuis le 1^{er} janvier 1985, est intégrée dans le cadre des attachés territoriaux (loi Sapin).

6 – L'aménagement du col du Glandon fait l'objet d'un projet qui comprend l'aménagement du col proprement dit (167 200 euros HT), et des abords du chalet-hôtel du Glandon (73 500 euros HT). Ce projet est subventionné à 80 % par le conseil général. La maîtrise d'ouvrage de ces deux opérations est portée par le Sivav, le département assurant lui la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement du carrefour RD927/RD926 pour un montant de 115 400 euros HT.

7 – Divers

- Toutes les communes ont été destinataires d'un questionnaire relatif au réaménagement du Tour de pays. Nicolas Revol demande à chacun que les réponses soient retournées rapidement de manière à prévoir une réunion de la commission sentiers.

- Le président propose au conseil syndical de rechercher un chargé de mission pour aider le Sivav dans la réalisation du dossier du 12^e CPER, dans la mesure où ce dernier serait accordé au Sivav.

Les cérémonies officielles qui commémorent l'armistice du 11 novembre 1918 se déroulent selon un protocole immuable (mais peut-on vraiment s'en écarter sans manquer à la gravité et à la sobriété qu'appelle cet épisode de notre Histoire ?) : discours, appel aux morts, dépôt de gerbe, et minute de silence, avant que chacun se retrouve à l'apéritif. Cette année pourtant, une petite phrase est venue troubler la sérénité qui préside habituellement ces cérémonies.

PAROLES D'UN POILU VILLARIN

« Faisons bon courage puisque tout ce qui a un commencement a une fin »

En 1914, Jacques Quézel-Marche a 33 ans. C'est un homme mur qui est au front, quelque part dans les Vosges puis dans la Somme. Il sait observer et réfléchir au sens de ces événements qui dépassent une simple vie d'homme. Il sait aussi traduire par écrit ses peurs, ses doutes, ses interrogations. Comme dans ces lettres écrites entre 1914 et 1916, et adressées à son beau-frère, François Thadée Paret (qui avait épousé sa soeur Agathe en 1891), qu'il vouvoie, et qui ne réside pas aux Villards.

A la lecture de ces textes réguliers, il écrivait tous les 15 jours environ, on découvre ce qu'ont vécu ces hommes, leur incompréhension de ce qui se passe, leur désespoir, leur souffrance. Avec, dans le cas de Jacques Quézel-Marche, une certaine élégance pour constamment rassurer ses proches en maniant tour à tour l'humour et la dériso-son. Une grande leçon de courage...

20 novembre 1914

« [...] Je ne sais trop quoi vous raconter si ce n'est ce que vous voyez journallement sur les journaux au sujet de la guerre. Je sais qu'il y en a 4 de tués chez nous, un de Lachal, un de Cuinat, un à Combet des Roches, et Emmanuel Favre-Trosson des Roches, et beaucoup de blessés tel que le premier de mon parrain qui habitait Lyon, Camille Tardy, blessé légèrement au pied, qui a passé quelques jours de convalescence chez lui et, de là, est reparti sur le front, et tant d'autres dont il serait trop long à énumérer. Voici bientôt un mois et demi que nous sommes à la même place ; si ça va à ce train il y a lieu de croire que la guerre dite de Cent Ans recommence. Les Allemands sont dans leurs tranchées et

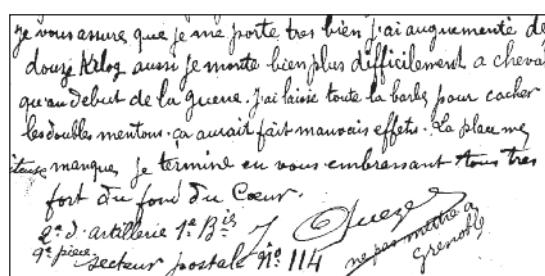
« La guerre de Cent Ans recommence »

nous dans les nôtres, et de part et d'autre on attend que l'on en sorte et, si l'on en sort, chacun sait ce qui l'attend ; de ce fait on reste éternellement à la même place. Il y a des tranchées qui sont très rapprochées les unes des autres [...]. Il en résulte parfois des échanges de politesse de part et d'autre des plus bizarres. Parfois l'on jette un paquet de tabac dans les tranchées allemandes et l'on reçoit en échange soit du chocolat ou tout autre chose. Parfois les Boches mettent un casque à pointe au bout d'un bâton, nos fantassins tirent et si le casque est bien touché les Boches marquent « mouche », comme au tir. Mais malheureusement ça ne se passe

pas toujours ainsi car si la guerre actuelle se passait ainsi on pourrait l'appeler à juste titre la vraie moderne. Tandis que la guerre actuelle, pour mon compte personnel, je n'ai pu encore trouver le mot pour la qualifier [...]. Le froid commence à se faire sentir. Les noirs, c'est-à-dire les Sénégalais et autres, commencent à se souffler les doigts mais ils supportent ces intempéries. C'est pour la France [...]. »

15 décembre 1914

« [...] Vu les pluies continues et vos offres réitérées, je me vois dans la nécessité de vous demander un imperméable. [...] Je voulais le commander à Marie mais vous savez ce que c'est que les Villards. Je vous parlerais bien de la guerre mais vous en savez autant que moi d'après les journaux. Je n'ai que la vision de plus. Vous me direz que c'est beaucoup. Malheureusement, oui c'est beaucoup. Il faut voir pour s'en faire une idée. Et dire qu'on s'habitue à tous les morts mutiles, partagés de part en part, les blessés de toutes



façons : bras et jambes emportées, plus rien ne m'émeut. Cependant je n'ai pu m'habituer à l'éclatement des grosses marmites, ça veut dire les gros canons allemands. Un éclatement produit un effet démoralisant sur toutes les troupes. C'est un éclatement effroyable.

Il semble que ça arrache les entrailles, c'est affreux. Il semble que tous les tonnerres, et les éclairs accompagnés, des rochers de Combarossa(*) arrivent sur ma tête. Aussi je vous assure que le moins croyant à ce moment-là se recommande à Dieu et à la très Sainte Vierge Marie. Et dire que ce n'est pas près de finir. Malgré ça je ne me fais pas de bile du tout. La mort m'importe peu, ce que je crains c'est d'être estropié pour la vie [...]. »

6 janvier 1915

« Agréez mes remerciements d'avoir bien voulu me faire parvenir (un imperméable) car ça m'était indispensable surtout qu'il pleut tous les jours [...]. Je ne sais trop quoi vous raconter si ce n'est que je trouve que la guerre dure bien longtemps. Je crois que je vais y rester aussi longtemps que mon grand-oncle Saint-Claude sous Napoléon. Dans ces conditions je n'ai pas fini d'user des imperméables. Si vous me voyez, vous ne me reconnaîtrez pas. Je porte toute

déroulent encore sous nos yeux, sans parler, comme l'écrit Gilbert Pautasso(*) « des cendres » de celles qui « couvent encore un peu partout ». Mais cette interrogation a pris une dimension inattendue, compte tenu des relations conflictuelles entre les deux communes. Elle est depuis largement commentée (lire le point de vue page 7).

Dans son message, M. Hamlaoui Mekachéra, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, a rappelé le

sacrifice de « ces combattants de toutes origines [...] dont le courage et la discipline ont permis de nous sauver », ces poilus dont la vie au front nous est connue grâce à des témoignages émouvants (lire ci-dessous).

Ces cérémonies se sont déroulées sous une pluie continue devant une cinquantaine de personnes à Saint-Alban, une quarantaine à Saint-Colomban, parmi lesquelles quelques enfants.

(*) La Maurienne (21 novembre 2002).

échappé belle. En allant à la gare, ravi-tailler, nous sommes été arrosés en premier ; enfin, je ne suis pas été touché. Malheureusement deux ont été tués net et un troisième très grièvement blessé ; ça lui a emporté le bras. Sans me flatter, je suis un de ceux qui se remontent bien le moral, mais tout de même parfois le courage tombe en défaillance. Je ne l'ai pas dit à Marie. Enfin, c'est la destinée. »

8 juin 1915

« [...] Je viens de renvoyer de l'argent. A quoi bon avoir plus que le nécessaire d'argent qui est sujet à disparaître, ainsi que le porteur, et qui peut être utile en lieu moins dangereux. Vous me dites que au mois d'août la guerre sera terminée ; il le faudrait, ça devient très long ; mais malheureusement le mois d'août passera ainsi que d'autres mois car de la façon que ça marche on dirait que c'est la guerre de Cent Ans. [...] Pour le moment j'ai un assez bon emploi vu que je suis au ravitaillement ; il est vrai que je suis par le fait plus exposé que ceux qui sont en première ligne mais je ne reste pas longtemps en danger, à peu près 2 heures par jour et après je ne crains plus rien. Mais pendant ces quelques heures nous marchons à découvert [...]. »

20 avril 1916

« [...] Actuellement je couche dans un grand tonneau enfoncé contre le talus d'une route. Je l'ai rempli à moitié de paille, j'ai fait un petit avant-toit et quelques escaliers avec rampe ; en un mot ça ressemble à une villa. De plus je ne peux avoir de locataire vu que mon habitation a beaucoup l'aspect d'une niche à chien. Mais sa petite taille a pour but de ne pas avoir de locataires désagréables comme les poux. Tu me demandes ma chère sœur si je pense que la guerre finira cet été ; ma foi tu me demandes une chose dont je ne sais pas et que personne sait et ne peut savoir [...]. Rien ne nous fait voir la Paix avant ou après l'hiver. »

« Je couche dans un tonneau rempli de paille »

(*) En patois villarin dans le texte. Combarossa : Comberousse ; sabaté : sabots.

(**) Son neveu, Séraphin Paret (1893-1980).

EN MARGE DES CEREMONIES

Mi-décembre 2002, à Saint-Alban, M^e Aurélie Darves-Blanc s'est vu remettre, au titre de veuve, la carte de membre de l'Office national des anciens combattants (Onac). Mariée en 1936, M^e Darves-Blanc s'est retrouvée veuve le 6 juin 1940 lorsque son époux, Joseph Quézel-Ambrunaz, est tombé à Méru (Oise). M^e Darves-Blanc a épousé en secondes noces Jules Darves-Blanc qui fut maire de Saint-Alban de 1947 à 1971 sans discontinuer.

VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations
- remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44

Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

POINTS DE VUE

Hommage, respect, dignité

Il pleuvait abondamment en ce jour de commémoration mais rien n'arrête les Villarins ; ils étaient là nombreux, comme d'habitude, pour rendre hommage à nos héros de 14-18 mais aussi à ceux de 39-45 et des autres guerres.

Souvenons-nous... Ils étaient dans le froid, la pluie, la boue, ils avaient faim mais ils ont fait preuve d'un courage exemplaire... Nous, nous étions sous les parapluies, bien emmitouflés mais présents et respectueux.

Respectueux et reconnaissants, une fois de plus, nous l'avons prouvé avec le dépôt de gerbe, la minute de silence, l'appel aux morts et l'écoute de l'hymne national, sans oublier le message du secrétaire d'Etat aux anciens combattants et les messages de reconnaissance des maires des deux communes villarinchères, avec une particularité pour

Saint-Alban. Je citerai simplement une phrase du maire Georges Quézel-Ambrunaz : « *L'homme n'est-il capable de vivre que dans les conflits ?* » qui faisait le parallèle avec les relations tendues au sein de la communauté de communes. En tant qu'ancien combattant, je me permettrai la remarque suivante : de tels propos n'ont guère leur place dans ces moments de respect. Sachons rester dignes...

Cela dit, les nombreux participants se sont ensuite retrouvés à l'apéritif traditionnel, et les anciens combattants ont pu apprécier l'excellent repas, fort convivial, servi à l'*Hôtel de la poste*, après les cérémonies.

Emile Quezel-Yoyon(*)

(*) Emile Quézel-Yoyon, adjoint au maire de Saint-Alban, est vice-président des anciens combattants de la vallée des Villards.



■ A Saint-Alban.

Le 11 Novembre des enfants de la Paix

Lorsque j'étais enfant, le 11 novembre, tous les écoliers défilaient en rang jusqu'au monument aux morts. Là, nous étitions sagement les autorités faire l'apologie du sacrifice de nos aïeux, et citer quelques épisodes des batailles célèbres de la Grande Guerre.

La ferveur et l'émotion étaient telles que, loin de susciter l'ennui, ces cérémonies aiguisaient ma curiosité. Oui, j'avais soif de comprendre ce qui avait pu se passer dans ces temps si troublés, et j'interrogeais tous les anciens poilus que je connaissais. Et tous me répondraient gentiment, tout étonnés qu'un si jeune garçon puisse s'intéresser à ces événements.

Pleins de sollicitude, ils me donnaient des détails sur la vie du front, mais s'interrogeaient bien vite car les larmes leur venaient en réveillant tous ces souvenirs, ce qui faisait que l'entretien s'achevait pour eux dans les pleurs et la confusion.

Mon grand-père avait été militaire de carrière. Il savait ce que se maîtriser veut dire. Les rares fois où j'eus l'occasion de le voir, il était ravi de m'informer. Avec la précision du professionnel, il me décrivait méthodiquement la vie quotidienne du soldat des tranchées, avec ses grandeurs et ses misères, ses poux, ses rats, sa soupe infecte, mais aussi avec la fraternité si belle qui régnait dans les rangs.

Lorsqu'il abordait les batailles, il les racontait si bien qu'une étrange alchimie s'opérait entre nous, abolissant le temps et l'espace ainsi que toute différence entre lui et moi. Voilà que moi aussi, j'étais

au cœur de la bataille.

Avec lui je reprenais Douaumont, avec lui je le perdais pour le reprendre encore. Et la côte 513, que de fois l'ai je gravie pour la conquérir, assistant impuissant au sacrifice inouï du commandant Vannier et de ses hommes, coincés dans cette poche cernée d'ennemis rageurs qui se jetaient sur nous en hurlant, baïonnette au canon. Et ce voisin de tranchée, il était aussi mon ami, et mon sang se glaçait quand, me tournant vers lui pour lui dire d'avancer, je voyais qu'il n'avait plus de tête. Le goût écœurant de la boue sanguine ne me quittait plus, et l'angoisse de ne jamais voir arriver la relève me serrait l'estomac à chaque page que mon grand-père ajoutait à son récit. Et puis soudain le calme revenait, et doucement, comme à regret, je redevenais ce petit garçon écoutant son grand-père.

Encore tout étonné de l'aventure, je l'observais. Il s'était tu... Seuls ses yeux, fixés sur l'horizon du passé, me montraient qu'il continuait à se battre, seul, quelque part entre Marne et Argonne. Des yeux d'un bleu très clair qui en avaient tant vu qu'en repassant ces souvenirs, ils prenaient une teinte si pâle que leur éclat devenait insoutenable.

Aujourd'hui quand mon fils prend un air rêveur, il a les yeux de mon grand-père. Etrange trait d'union qui se défie du temps qui passe et qui m'invite à lui raconter, moi aussi, le prix si dur qu'il fallut payer pour qu'aujourd'hui l'Europe vive en paix.

Pierre Noël

AMÉNAGEMENT STUDIO et MONTAGNE
 - Espace cuisines - Salle de Bains Meuble
 - Espace Convertibles
 - Espace Literie
 - Espace Meubles en Pin



Tél. 04 79 59 46 78 - Fax. 04 79 59 45 44
 1230 Avenue de la Gare - 73130 Saint-Etienne-de-Cuines

Pour les 600 Savoyards tombés au Geisberg

Un lecteur de Bourg-de-Péage, M. Philippe Martin-Garin, nous a indiqué un fait peu connu ou oublié de la Grande Guerre. Chaque année, la commune de Zillisheim (Haut-Rhin) dépose une gerbe au monument élevé en l'honneur du général Plessier (qui fut le premier général français tué au combat pendant la guerre 14-18) et des 600 soldats savoyards du 97^e régiment d'infanterie alpine (RIA) de Chambéry, tués sur la colline du Geisberg le 19 août 1914. Ces Alsaciens « sont les seuls à perpétuer le devoir de mémoire de ce dramatique événement puisque personne, depuis longtemps, ne représente la Savoie lors de cette cérémonie annuelle, aucun officiel, aucune famille ».

Y a-t-il eu des Villarins pris dans cette bataille ? Difficile de l'affirmer tant que les informations sur les 116 Villarins disparus durant ce conflit (49 de Saint-Alban et 67 de Saint-Colomban) restent incomplètes (*lire ci-contre*).

Mais que s'est-il passé ce jour-là ?

Le 8 août, le 7^e corps d'armée français, composé de troupes du service actif, jusque-là en garnison dans les villes vosgiennes et du Territoire de Belfort, entre à Mulhouse. Mais, menacée d'être coupé de Belfort, l'armée française se replie le 10 août sur la frontière séparant l'Alsace du Territoire de Belfort. Cependant, ayant pour mission de gagner Colmar et Sélestat afin de faciliter l'offensive prévue par le plan Joffre dans le secteur de Metz, Thionville, Sarrebourg, elle tente de revenir à Mulhouse. C'est dans le cadre de cette offensive, dont nous connaissons tous les détails grâce au compte rendu qu'en a fait le général Humbert(*), que se situent les combats du 19 août.

Pour les 3 bataillons du 97^e RIA engagés sur le Geisberg, soit 28 officiers et 1 027 hommes, le bilan est sanglant : 14 officiers et 600 hommes tués, tombés en moins d'une heure. Aussi, et bien que les souve-

nirs s'estompent au fil des ans, « nos générations n'ont pas le droit de laisser tomber dans l'oubli cette sanglante journée ».

(*) Un document que nous a transmis M. Philippe Martin-Garin.

Les Villarins du 97^e RIA

Sur les 116 Villarins morts pour la France entre 1914 et 1918, il y en a 28 dont nous ne connaissons pas le lieu où ils sont tombés. Pour les autres, 19 sont morts en 1914 (9 de Saint-Alban et 10 de Saint-Colomban) et 8 (3 de Saint-Alban et 5 de Saint-Colomban) sont tombés en Alsace. Mais il semble que le premier mort pour la France villarin, qui était de Saint-Colomban (Emile Cuinat), soit tombé le 3 septembre 1914 dans les Vosges, après donc la bataille du Geisberg (19 août 1914). A notre connaissance donc, aucun Villarin n'aurait participé à cette bataille.

Néanmoins, dix Villarins morts pour la France ont appartenu au 97^e régiment d'infanterie alpine entre 1914 et 1918. Ils sont tous morts aux combats. Il s'agit de :

- Joseph Frasse-Sombet (Premier-Villard), le 2 octobre 1914 à Wancourt (Pas-de-Calais) ;
- Jean-Baptiste Quézel-Ambrunaz (Frêne), mort le même jour, au même endroit ;
- Pierre Frasson-Marin (Bouchet), le 15 mai 1915 à Souchez (Pas-de-Calais) ;
- Colombe Combet (Les Roches), le 4 septembre 1915 à Villers Chatel (Pas-de-Calais) ;
- Marceau Tardy (Martinet), le 25 septembre 1915 à Souchez (Pas-de-Calais) ;
- Joseph Chaboud-Jacoz (Premier-Villard), le même jour, au même endroit ;
- Louis Frasse (Lachenal), le 12 octobre 1915 à Souchez (Pas-de-Calais) ;
- Jean-Pierre Quézel-Ambrunaz (Frêne), le 18 mars 1916 à Vaux (Meuse) ;
- Joseph Quézel-Ambrunaz (Eglise), le 23 octobre 1917 à Vaucelles et Beffecourt (Aisne) ;
- Barthélémy Martinet (Eglise), le 30 mars 1918 à Plessier-Roye.

VALLÉE FLEURIE**Le bureau démissionne pour protester contre un manque de moyens**

Estimant qu'ils n'avaient pas eu, cette année, les moyens d'entretenir correctement le fleurissement des lieux publics, des membres du bureau de l'association Les Villards vallée fleurie ont démissionné, bientôt suivis par le bureau dans sa totalité.

Les raisons ? Entre autres, un budget sensiblement réduit et un manque de personnel suffisamment disponible pour arroser, ramasser les feuilles mortes, et entretenir les massifs. Lors d'une réunion de la communauté de communes, M. Louadouli, président, a bien rappelé « que suite aux arrêts de travail et aux congés des employés territoriaux, il n'a pas été possible de mettre un employé à plein temps comme l'association le souhaitait »,

Concours du fleurissement 2002**• Concours villarin**

Catégorie propriétés fleuries : M. Raymond Quézel-Péron (1^{er} prix), M^{me} Huguette Jamen (2^e prix), M^{me} Odette Emieux (3^e prix), M^{mes} Janine Jamen, Simone Darves-Bornoz, Arlette Bozon et Nicole Roche (encouragements).

Catégorie habitations décor floral : M^{me} Renée Favre-Bonté (1^{er} prix), M^{me} Madeleine Jacot (2^e prix), M^{mes} Josette Noël-Lardin et Marie-Christine Martin-Fardon (3^e prix).

Catégorie balcons ou terrasses : M^{me} Ginette Favario (1^{er} prix), M^{me} Irène Maquet (2^e prix), M^{me} Valcke (3^e prix), M^{mes} Benjamin Frasson-Botton, Liliane Darves-Blanc, Rose Maindret, et M. Marcel Darve (encouragements).

Catégorie habitats traditionnels : M^{me} Colette

mais la lassitude a fini par emporter l'enthousiasme de ces bénévoles.

« En entendant », Maurice Bouchet-Flochet, président démissionnaire, a proposé à la communauté de communes – sans réponse pour l'instant – d'organiser, comme prévu, en 2003, la remise des prix du concours 2002, et le marché aux fleurs.

Mais en entendant quoi ? Probablement un redémarrage de cette activité puisqu'il se dit que la commune de Saint-Colomban pourrait créer une association vallée fleurie communale. Ce qui indiquerait alors que cette démission collective du bureau est le signe que les associations sont elles aussi touchées, peu ou prou, par les dissensions intercommunales.

Concours du fleurissement 2002

Bouchet-Flochet (1^{er} prix), M^{me} Eliane Emieux (2^e prix), M^{me} Mireille Clérin (3^e prix), M. Jean-Paul Martin-Cocher (encouragements).

Catégorie hôtel, restaurant : Hôtel de la poste (1^{er} prix), Auberge du Coin et camping de La Perrière (encouragements).

• **Concours départemental** : M^{me} Renée Favre-Bonté, 2^e prix dans la catégorie habitations traditionnelles, balcons et terrasses.

• **Concours Arvan-Villards (Sivav)** : encouragements à M^{mes} Eliane Emieux, Janine Jamen, et M. Maurice Bouchet-Flochet. Etaient hors concours : M^{me} Renée Favre-Bonté et M. Raymond Quézel-Péron. Cette année, les communes villarinchères n'ont décroché aucun prix, ni au concours du Sivav, ni au concours départemental.

Les travaux et les jours durant l'hiverne, au début du XX^e siècle

Dès que la neige a pris définitivement possession de la vallée, les champs sont clos, et, désormais, toute la vie va se replier sur la maison et le village dont elle fait partie : l'hiverne commence.

Le point de départ en est plus ou moins tôt, suivant les années, variant du milieu d'octobre à la Noël, la moyenne s'établissant à la fin novembre. Au cours de ce mois, souvent le vent hurle dans les branches sèches et craquantes des arbres dépouillés, charriant dans le ciel de lourds nuages, en même temps que d'épais brouillards enveloppent

les monts d'un linceul flou et froid, qui laisse peu à peu s'échapper de fines gouttelettes, ne tardant pas à se muer en blancs flocons. Vingt à trente centimètres de poudreuse revêtent les champs et l'on sait alors que c'est pour de bon.

Dans les deux textes qui suivent, extraits de l'un de ses ouvrages^(*), Pierre Bozon décrit "les travaux et les jours" relatifs à cette période de l'année. Dans le premier (*lire ci-dessous*), il montre comment, jour après jour, s'écoulent lentement les quatre ou cinq mois d'hiver, mois des froidures, des

frimes, et des neiges, mois des courtes journées.

Dans le second (*lire page 9*), Pierre Bozon fait revivre une journée d'hiver habituelle, passée entre travaux et solitude, parfois troublée par quelques missives poignantes...

(*) Pierre Bozon : « La vallée des Villards. Les travaux et les jours dans une haute vallée de Savoie », Les Imprimeries réunies (Chambéry, 1982), chapitre 1 « L'hiverne ». Ce livre est disponible auprès de Mme Simone Bozon, La Perrière, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards, au prix de 33 euros franco de port.

L'hiverne jour après jour, des froidures au renouveau

Que de variété durant ces mois ! Il est des jours merveilleux où le soleil jaillit comme une tête d'épingle d'or par-dessus la ligne noire de l'Envers et verse sur les cimes et les versants immaculés une lueur de miel clair [...]. Soutaché d'ombres bleues qui soulignent les creux, les replats, les arbres poudrés de frimas, le manteau blanc scintille de tous ses cristaux sous les feux de midi, alors qu'aux environs mal exposés le royaume de la nuit ne recule qu'à peine, renforcé encore par places par la sombre masse des sapinières.

Mais il n'y a guère de monde pour savourer cette débauche de lumière, de pureté, de silence. Les gens ne bougent pas de leurs habitations. Seuls les enfants se livrent à des batailles de boules de neige, ou, à l'orée du XX^e siècle, s'essaient à skier avec des douelles de tonneau en guise de skis [...].

L'arrivée de la neige

Et c'est bien pis, lorsque le mauvais temps se déchaîne. On le pressent à un je ne sais quoi d'air tranquille et doux, humide plus encore que froid, qui annonce la chute de neige. Les bêtes, plus que les hommes, y sont sensibles : les poules s'accouvent en gloussant d'une certaine façon ; le chat se pelotonne près du poêle et se lave les moustaches avec sa patte, « signe de mauvais temps », dit-on. Le jour n'arrive pas à se dépeigner de la nuit. Ciel et terre disparaissent sous une même livrée de blancheur cendrée. Le matelas de nuages se double d'opalesques brouillards qui absorbent les contours des cimes et effacent rapidement les versants.

Et puis voilà la neige qui descend silencieusement, en duvets blancs et cotonneux, fine et légère ou lourde et grasse. Elle tombe, tombe, n'en finit plus de tomber et de s'accumuler en une couche qui épaisse à vue d'œil jusqu'à atteindre parfois un mètre. Epaisse, gonflée comme de la farine, elle ensevelit prés et champs, murgers et talus sous son ample édredon aux fronces molles et arrondies, et elle charge les sapins de lourdes houppelandes. Parfois le hululement sourd du vent l'entraîne dans une valse endiablée, en tourbillons qui effacent toute chose, et il ne fait pas bon alors se trouver par les chemins dans ces bourrasques qui peuvent même annoncer l'avalanche [...].

La chute terminée, il faut bien déblayer cette épaisse farine, et tout le monde s'affaire, la pelle à la main, pour ouvrir les chemins qui mènent de l'étable à la grange ou à la maison et aux quatre planches qui ferment le rustique lieu d'aisance, et ceux qui relient aux voisins et au grand chemin. Tâche ingrate lorsqu'il y a de la neige jusqu'aux ailes, les monticules énormes descendant des toits rejoignant le bord même des toitures. Il est même nécessaire, lorsque la couche est trop épaisse, de monter sur les grands pans de chaume ou d'ardoises pour les décharger de ce poids dangereux qui fait gémir les puissantes pièces de sapin des charpentes. Les hommes forment également des équipes pour dégager les grands chemins qui réunissent les villages et mènent à l'église. Une troupe de

mulettes, enfonceant jusqu'aux genoux, tirent une sorte de chasse-neige rudimentaire, un traîneau triangulaire alourdi par le poids de plusieurs hommes. Et encore faut-il déblayer à la pelle les avalanches, besogne harassante, tellement la neige est durcie et toute truffée de bois et de pierres.

Les sorties

Jours de lumière, jours de neige et de brume, jours d'avalanches, l'hiver peu à peu s'écoule. Et les semaines sont rythmées par les dimanches, jours de sortie et de rencontres, puisque presque tout le monde se rend à la messe et profite de ce devoir sacré pour faire quelques emplettes aux épiceries. A vrai dire, celles-ci n'ont pris quelque importance qu'après la construction de la route, en 1874, et se situent souvent près de l'église justement, alors qu'auparavant cabarets et auberges se trouvaient dans les gros villages. La route a autorisé des

PAET, 1930



■ Le porc couché sur un échelle (Nantchenu).

charrois beaucoup plus volumineux que les sentiers muletiers, et, comme la gare ferroviaire n'est qu'à 11 kilomètres de Saint-Colomban, beaucoup de marchandises ont pu accéder aisément dans la vallée, stimulant la consommation de nouveaux produits. En tout cas, les épiceries sont, dès lors, de vrais bazars. Les véritables produits d'épicerie sont, en fait, relativement réduits : bonbonnes d'huile, sucre en pains, café en vrac, sacs de sel, de riz, de pâtes, barres de savon, que l'on détaillera sur les balances. La grosse marchandise tient beaucoup plus de place : balles de farine, de son, de recoupe, tonneaux de vin... Et on y trouvera toutes sortes d'outils et d'instruments, des aiguilles, du fil, des tissus, etc. Sans doute, l'on s'est fait livrer à domicile, avant la neige, les balles de farine ou de son, les sacs de riz ou de pâtes, le tonneau de vin. Mais les petits achats sont pour le dimanche : une demi-livre de café, un litre d'huile, du papier à lettres. Les sorties de messe, les visites à l'épicerie sont de bonnes occasions de rencontrer les femmes des autres villages, et l'épicerie est pour elles ce que le cabaret est pour les hommes.

Le sacrifice du cochon

Décembre a été le mois du sacrifice du cochon, au moins depuis la fin du XVIII^e siècle où l'on s'est mis à engranger cet animal [...]. Aux premières heures de la matinée, on a couché le porc sur une échelle, et, à quatre ou cinq, on le tient solidement par les pattes et la queue pendant que le tueur le saigne et qu'une femme brasse dans un chaudron les gros bouillons du sang, au milieu des cris perçants de la bête. Puis, avec l'eau chauffée dans une chaudière, on ébouillante

l'animal pour bien racler la couenne. La carcasse est ensuite ouverte de la gorge à la queue, et on met de côté les grands morceaux de panne blanche, ce saindoux qui rendra délicieuses les pommes de terre frites. Une fois enlevés organes et entrailles, le saigneur découpe le porc en morceaux qu'on salera dans une vaste *toupine* de grès. Pendant ce temps, les femmes vont nettoyer les boyaux dans l'eau glacée du ruisseau [...]. Les abats sont mangés en fricassée avec les boudins. C'est là un régal pour ceux qui s'hivernent, et il va se prolonger plusieurs semaines puisqu'on porte une portion de cochonnaille à toutes les familles voisines ou parentes, à charge de revanche.

Ce jour de gros travail est bien aussi une fête, celle de la noce du cochon, puisque, comme aux noces, on mange de la viande fraîche à satiété. La coutume veut qu'à midi on déguste la saignée cuite en bouilli avec pommes de terre et carottes, puis un ragoût au lard frais assaisonné de clous de girofle et de cannelle, et même un filet rôti, mets succulent qui fond dans la bouche [...].

Les fêtes

Et puis voici *Thalindr'è*, Noël, qui est certes une date importante mais qui n'a pas l'éclat de Pâques ou de l'Assomption, beaucoup trop de monde étant expatrié. Cependant la plupart vont à la messe de minuit, dans la nuit froide, sur la neige rugueuse qui miaule sous les pas. [...] De retour au logis, on ne connaît pas de réveillon mais on se contente d'une boisson bien chaude avant de se mettre au lit. Pas de cadeaux non plus, les étrennes étant réservées au jour de l'An où les enfants partent souhaiter la bonne année dans toutes les maisons du hameau, et récolter piécettes et bonbons.

Avec la Saint-Antoine, le 17 janvier, vont commencer les quêtes traditionnelles. Ce jour-là, dans chaque village, deux hommes sont chargés par le curé d'aller dans toutes les demeures recueillir une offrande afin de prier saint Antoine, protecteur des bestiaux, bien précieux entre tous dans cette contrée pastorale. Pour la Chandeleur, c'est au tour des jeunes filles de quêter en l'honneur de la Sainte Vierge, comme les femmes mariées l'ont fait la veille, 1^{er} février, pour sainte Brigitte leur patronne, et les jeunes garçons, le lendemain, jour de la saint Blaise [...].

L'année liturgique aussi avance et bientôt ce sera le Carême. En attendant, février c'est le mois du carnaval. Tous les soirs ou presque, les jeunes et les moins jeunes, parfois même des femmes, se réunissent en petites bandes, se déguisent avec toutes

sortes d'oripeaux, se masquent le visage, et vont, de hameau en hameau, de maison en maison, jouer une comédie sans cesse improvisée et sans cesse renouvelée, chahutant filles et femmes qui s'escriment à dévoiler leur identité. Pour prix de leur charivari amusant, les « masques » reçoivent des œufs, qu'ils vont transformer en une belle omelette, dégustée tard dans la nuit. Le carnaval culmine au mardi gras, où il est de tradition de faire des *bgnietés cordées*, bugnes savoureuses aux formes plus ou moins tordues comme des cordes, faites avec de la farine de froment, du beurre et beaucoup d'œufs. [...] Mais dès le lendemain, mercredi des Cendres, commence le rigoureux Carême, scrupuleusement observé, avec son abstinence totale de viande, déjà rare à l'ordinaire, d'œufs et parfois même de beurre. Aussi, le jeudi saint, lorsque les cloches se sont tuées, les enfants, en faisant grincer d'énormes crécelles, psalmodient : « Rell'a, rell'a dou sin dzo, La Carêm' a é quas' dfo » (Crécelle, crécelle du jeudi saint, le Carême est presque fini). Le vendredi saint, si certains jeûnent totalement, on consomme généralement de la morue cuite à l'eau avec des pommes de terre.

Vers le renouveau

(Mais) déjà se devine la belle saison. Sans doute le mois de mars est-il réputé « long et amer », mais, comme l'a dit un poète, il prépare en secret le printemps. La neige souvent se transforme en pluie, et les pluvettes de mars font *déterrer*, libérant la terre de son linceul [...]. Les talus, qui supportent les champs aux flancs de la vallée, réapparaissent et strient les versants neigeux de zébrures jaunâtres. Sur les pentes raides, de grands pans roussâtres comme des peaux de renard s'élargissent chaque jour, et, ur les replats déneigés, les seigles endormis collent au ras du sol leurs cheveux vert pâle. Au bord des murgers pointent les premières violettes, mêlées aux lancettes blanches et mauves des crocus. Ça et là s'épanouissent les étoiles vertes des pissenlits. On en fait de bonnes salades, ainsi que des doucettes, que l'on nomme salade des Rameaux car elles apparaissent pour cette fête. Les ruisseaux aux eaux blanches, vraie neige liquide, lustrent sur leurs bords la verdure profonde du cresson. Quelques chants d'oiseaux commencent à meubler le silence des champs. Si d'aigres giboulées dansent encore bien souvent dans l'air coupant, il arrive aussi qu'un souffle tiède vienne réjouir ceux qui commencent à mal supporter la moiteur trop chaude des étables [...].

Déjà les premiers migrants sont de retour. Il va falloir quitter les écuries et ré-emmaurer dans les maisons, plus froides que des caves, mais qu'un bon feu de *greubons* (souches) réchauffera vite. Dans les lits, on mettra une grosse pierre brûlante en guise de bouillotte. Mais la bonne chaleur du printemps arrive avec avril. Et la saison du labour dans les champs va pouvoir commencer, lorsque la famille sera reconstituée par le retour des hommes.

Pierre Bozon

LES TRAVAUX ET LES JOURS...

Une journée d'hiver, entre travaux et solitude

Dès octobre, sont partis les émigrants qui s'en vont bien loin du pays gagner de l'argent, soit presque toute la gent masculine, depuis un âge tendre, parfois moins de 10 ans, jusqu'à 70 ans et davantage. Ne restent que les jeunes enfants, les vieux, les invalides, les artisans tels que charpentiers, menuisiers, bourreliers, forgerons, quelques épiciers, et, après 1880, ceux qui ont préféré s'embaucher aux carrières d'ardoises. En revanche, toute la population féminine demeure fixée au pays. Aussi, dans bien des maisons, il n'y a plus que la mère de famille, ses filles, ses garçons en bas âge, et quelquefois les vieux parents.

Tout le travail de la ferme, ou presque, repose donc sur les femmes. Bien que plus concentré que l'été, il n'en est pas moins assujettissant. La première tâche est de veiller au soin des personnes et du bétail. Cela suppose nombre de corvées d'eau, les habitations pouvant se trouver à plusieurs centaines de mètres d'un ruisseau, et il n'est pas question de sortir les animaux quand le manteau neigeux dépasse le mètre.

Chaque matin, il faut monter au solarium pour appareiller, c'est-à-dire préparer, dans l'air glacial, la ration de chaque bête, qu'on leur apportera dans une toile, car il n'y a pas de trappe dans l'épaisseur des voûtes. On place aussi dans les crèches les fagots de feuilles, déliés au préalable, dont vont se régaler chèvres et brebis. Mais, une fois le feuillage consommé, il faudra ramasser les branches épargnées et reconstituer la fascine, qu'on réserve à l'allumage ou au chauffage rapide : les rameaux de frêne donnent une flamme si vive et de si haute chaleur qu'elle est idéale pour cuire les omelettes ou les pommes de terre à la poêle. Avec la préparation du repas, ce sont là les travaux de la matinée que se partagent la mère et ses grandes filles.

Les enfants, eux, sont allés à l'école, en emportant une bûche sous le bras pour le chauffage de la classe. L'école est une vieille institution dans les montagnes de Savoie, qui existait dans la plupart des hameaux au moins dès le XVIII^e siècle. Jusque vers le milieu du XIX^e siècle, il s'agissait d'un enseignement assez sommaire distribué par un maître d'école, avec l'aval du curé. C'était un personnage estimé, quoique peu rétribué, mais souvent requis comme un expert lors des partages ou autres différends. Il affectait volontiers de parler en français, marquant la distance dans un monde s'exprimant uniquement en patois, bien que le français fût aussi, par nécessité, le langage des migrants.

La classe, de la Toussaint à Pâques, avait lieu dans une grande étable, où les enfants s'asseyaient sur des bottes de paille derrière le cul des vaches qui ruminaien paisiblement. Le maître, une

longue baguette à la main pour dresser les mauvaises têtes, apprenait à lire le français dans un gros abécédaire à ces petits qui ne savaient encore que le patois maternel, à écrire sur des ardoises avec la pierre à croix, fragment de talc qu'on trouve aisément dans la montagne villarinche, puis sur du papier avec de longues plumes de volaille, à compter aussi avec de petits cailloux comme au temps des Romains. La lecture se complétait dans quelques livres choisis, comme *l'Histoire sainte*. Cette méthode, qui semble bien rudimentaire, avait pourtant d'heureux résultats : le peu de choses appris l'était remarquablement comme on peut en juger par l'écriture moulée, l'orthographe excellente, et le style clair et précis des écrits de l'époque.

Au cours du XIX^e siècle, des maisons d'école sont ouvertes avec des maîtres et aussi des maîtresses un peu plus compétents, puisqu'ils ont dû satisfaire à une sorte d'examen. Aussi l'instauration des lois républicaines après 1880 n'a-t-elle fait qu'enterrer et perfectionner de très vieilles traditions culturelles, d'ailleurs apanage principalement des garçons. Mais jusqu'en 1914, les enfants ne fréquentent vraiment l'école que de la Toussaint à Pâques durant la morte saison. Certains suivent jusqu'à l'inalpage de juin et même jusqu'aux grandes vacances pour l'élite qui désire obtenir le Certificat d'études primaires si convoité et qu'on encadrera ensuite à la meilleure place de la maison. Seuls quelques rares privilégiés poursuivront des études qui les conduiront à la prêtre, au notariat, à l'enseignement.

L'après-midi, alors que les écoliers sont repartis vers leurs études, les femmes peuvent se livrer à d'autres besognes, l'entretien des vêtements et surtout le filage de la laine et du chanvre à la quenouille ou au rouet. A l'entrée de l'hiver, elles se sont appliquées à la cardaison de ces deux textiles avec des sortes de planches munies de peignes en acier, les cardes. Généralement, cette opération est faite en commun, tantôt chez l'une, tantôt chez l'autre, pour rendre plus agréable ce travail fastidieux. La laine filée sert pour partie à tricoter chaussettes et chandails, et pour plus grande partie à être tissée par des professionnels surtout nombreux à Saint-Alban. Il en est de même pour le chanvre, dont une part est destinée à faire des cordes, et le reste à fabriquer draps et chemises raides et râches mais solides, couvertures rayées ou à carreaux en mélange avec la laine. C'est aussi en mislan'na (laine mêlée au chanvre) qu'on taille des pantalons inusables. Délaissant le rouet, les jeunes filles confectionnent aussi leur trousseau qui, quoique variant suivant la richesse des familles, est toujours imposant.

D'autres fois, c'est la lessive et le rinçage du linge dans l'eau froide des lavoirs publics munis de pierres lisses. Ou encore la fabrication du pain, qui

demeure en usage jusqu'en 1914, malgré la fondation de boulangeries à la fin du XIX^e siècle. Il arrive qu'on fasse le pain pour de longues semaines et les boules seront rangées dans un râtelier spécial de la chambre. Le plus souvent, on pétrit toutes les deux ou trois semaines la bonne farine de seigle, parfois mêlée de froment, et on s'arrange avec des voisines pour chauffer le four du village avec des fagots de frêne ou d'épinettes, car tous les buissons d'églantiers, d'aubépines, d'épinettes-vinettes sont soigneusement coupés en vue de la chauffe du four.

La veille, la maîtresse de maison a mis la pâte à lever dans la maie : de l'eau, de la farine en petite quantité ensemencée d'un peu de pâte conservée de la dernière fois. Le lendemain, elle incorpore au levain la farine nécessaire pour faire 8, 10 gros pains ou davantage, puis, sans plaindre sa peine, elle fouille cette pâte, la malaxe, la tord et la détord, et enfin façonne ces grosses boules rondes qu'elle va confier au four. Elle n'oubliera pas non plus les crissins, ces galettes aplatis et craquantes qui régalaient les enfants. Dure journée que la cuisson du pain, où il faut se méfier du trop brutal

contraste entre la chaleur d'enfer du four et le froid cinglant de l'hiver.

Deux ou trois fois aussi dans l'hiver, il faut faire le jet, c'est-à-dire enlever le fumier des brebis et des chèvres qui, montant peu à peu, cogne les bêtes contre les paillasses des lits. Cette opération de nettoyage est redoutée. C'est d'abord un vrai remue-ménage, puisqu'il faut démonter les lits. Surtout la couche de crottes est si tassée et si dure qu'on doit la piucher pour pouvoir charger la civière. Et on craint d'attraper du mal plus encore qu'au four, avec tous ces va-et-vient de l'air surchauffé de l'étable à l'air vif et coupant des dehors.

La fin de la journée ramène le paysage des bêtes, la traite s'il y a lieu, le retour des enfants de l'école, le souper. Et peut alors commencer la veillée, la réunion de tout un voisinage de femmes, d'enfants, d'hommes plus ou moins âgés, dans la chaude étable où ruminent les bêtes, où cogne sourdement le front d'une chèvre contre un bois de crèche, où s'agitent les cliquetis de chaînes. Et la faible lueur du crucifix jette sur les murs des ombres fantastiques.

Pierre Bozon

« Je te dirai que notre petite Marie est morte »

Il arrive aussi que, dans la calme torpeur de l'après-midi, rien ne presse, et la femme peut tirer un tiroir et relire la dernière missive de l'être cher qui trime bien loin du pays. Elle pourra y voir, par exemple :

« Ma chère épouse,

» Je prends un moment de récréation et de repos pour t'écrire deux mots pour te donner de mes nouvelles et en même temps pour en avoir des tiennes. Je me porte assez bien, Dieu merci ; pourvu que ma lettre t'en trouve de même à son arrivée. Benoît a voyagé avec moi jusqu'à présent, mais maintenant il va voyager tout seul, il a monté sa balle dimanche. Il devait me quitter aujourd'hui, mais il fait un temps affreux. Il y a déjà presque un pied de neige et il en tombe sans cesse.

» Aujourd'hui je ne pense pas sortir, ni même demain. Peut-être que je serais obligé de voyager quelques jours avec un paquet. Les chemins sont encombrés de neige, impossible de sortir avec la voiture. Mais il faut espérer qu'après ce temps en viendra un autre. En hiver, il y a toujours eu de mauvais moments. Je ne désespère pas pour cela.

» Tu ne tarderas pas à me répondre et à me dire comme tu vas, si tu as bien la santé et si tout va bien à la maison, s'il y a beaucoup de neige et si les bestiaux se portent bien, et, en général, tous les nouveaux du pays... Tu me diras aussi s'il y a longtemps que tu as fait abattre le cochon et s'il avait bien profité, et si la Mignonne a déjà posé le veau [...].

» Je pense que Philomène et Louis sont assez forts et obéissants pour faire ce qu'il y a de plus pénible dans la maison, malgré que Louis va à l'école. Si tu as besoin d'argent, il te faudra le faire savoir sur ta lettre, et il ne faudrait pas négliger de rien à la position que tu te trouves. Je te demande une prompte réponse [...].

» Enfin je termine ma lettre en te faisant mes compliments les plus affectueux et les plus amicaux d'un époux qui t'aime et t'aime pour la vie. »

Elle soupire et pense aux débuts du grand fils aux côtés de son père dans la pénible profession de marchand ambulant. Elle attend un nouvel enfant qui naîtra peut-être avant le retour de l'époux. Que Dieu l'ait en sa saine garde, tant les dangers sont grands qui menacent la santé et la vie dans ces pays perdus de

la France en bas où elle n'ira jamais. Ne se souvient-elle pas de tel ou tel qui, parti en pleine forme à l'automne, a laissé ses os dans un lointain cimetière ?

Et, à son tour, elle prend l'encrier, la plume et le papier, et, comme autrefois à l'école, elle s'applique pour répondre au chef de famille.

« Cher époux,

» Je réponds à ta lettre qui m'a fait un grand plaisir d'apprendre de tes nouvelles, surtout que tu me dis que tu te portes bien. Quant à nous autres, nous nous portons très bien pour le moment, Dieu merci. Pourvu que ma présente t'en trouve de même à son arrivée. Une bonne santé c'est la plus belle richesse que nous puissions avoir sur la terre. Il m'a bien fait plaisir que tu me dis que le mulet se porte bien...

» Aujourd'hui, il fait bien beau temps, la neige est presque toute partie... Je te dirai que la Charmante va un peu mieux, je croyais la périr, mais c'est la volonté de Dieu. Tu me demandes des nouveaux du pays. Je te dirai que Michel P. est bien malade, on dit qu'il est perdu. La fille du cousin Jean-Baptiste est morte, la Rosalie : elle a laissé une petite de 10 jours.

» Je joins à tous nos enfants en te faisant tous nos compliments et en t'embrassant du plus profond de notre cœur. Rien d'autre à te dire que de bien ménager ta santé autant que possible, pour avoir le plaisir de nous revoir, si Dieu le veut. Je suis pour la vie ton épouse qui t'aime et pense à toi. »

Il arrive, hélas, qu'elle doive informer son mari d'un terrible malheur :

« Mon cher époux,

» Je réponds à ta lettre que j'ai reçue. Moi, je vais t'apprendre de tristes nouvelles. Je te dirai que notre petite Marie est morte aujourd'hui dans son berceau. Le rhume l'a étouffée. Je suis au désespoir, moi qui était si contente d'avoir cette petite, et rien. Mais enfin il faut prendre le mauvais comme le bon.

» Mon cher époux, je termine ces deux mots de lettre en t'embrassant du plus profond de mon cœur. Je ne peux pas t'en écrire plus long. Réponds de suite. »

Lettre poignante dans sa brièveté et sa sobriété, faite de désespoir, de résignation, et aussi de confiance dans l'être aimé qui partage le meilleur et le pire de l'existence.

P. B.



■ Etroite venelle de neige (Nantcheno).

B. PARET, 1927

Les notes du révérend Cuvex « puisées dans les titres, registres ou autres »

En 1904, terminant la mise à jour du *Registre de l'état des âmes de Saint-Alban*, le révérend Joseph Cuvex, curé de la paroisse, écrit : « *Comme supplément à l'état des âmes, sont ajoutées ci-après quelques notes concernant la paroisse de Saint-Alban, puisées dans les titres, registres ou autres, qui sont aux archives de la cure* ».

Ces notes se rapportent aux curés, recteurs de la paroisse avant la Révolution, aux chapelles et aux confréries, à quelques faits divers, et au chiffre de la population. Sans apporter beaucoup de nouveautés, elles donnent quelques éclaircissements sur des faits, vus de la cure, et montrent que la Révolution n'était, à cette époque, manifestement pas encore digérée.

Jean Garbolino

Les chapelles et les confréries

Les titres parlent des chapelles.

→ La chapelle des Voûtes, ou de la Visitation, n'existe pas avant 1721. Il y avait, à sa place, un oratoire vénéré sous le nom d'oratoire de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, de la compassion, de la consolation, et de la pitié. Cet oratoire était très connu et fréquenté par les fidèles de la paroisse et des paroisses voisines. Vers 1700, l'oratoire se trouva passablement en mauvais état. La piété des fidèles en souffrit. Un acte de 1701 dit que la population désirait la construction d'une chapelle à la place de l'oratoire, et que les paroissiens de Saint-Colomban et de Saint-Etienne-de-Cuines déclarèrent que leur intention, en faisant des offrandes à l'oratoire, était de hâter et d'aider à la construction d'une chapelle.

La dite chapelle ne fut construite qu'en 1721-1722. La délibération qui demande l'autorisation d'érection est signée des syndics, des municipaux et de plusieurs communiers, au nom de toute la paroisse, après assemblée tenue sur la place de l'église, au sortir de la messe paroissiale. L'ordonnance épiscopale d'érection est du 6 novembre 1721. Une partie du produit des offrandes des fidèles et une partie des biens dotant l'ancien oratoire furent employés pour la construction de la chapelle. Le tableau de la Visitation, qui sert de fond à l'autel de la chapelle, a été fait en 1721 par les peintres Dufour (Saint-Michel).

La construction de la route nouvelle naturellement fait que cette chapelle est moins fréquentée qu'autrefois. Des biens, assez étendus qui formaient la dotation de la chapelle, ceux qui n'ont pas été emportés par les éboulements ont été volés à la Révolution.

→ La chapelle du Premier-Villard, de saint Sébastien et saint Roch, est certainement très ancienne, car on ne trouve pas de titre qui en mentionne la fondation. En 1635, elle était déjà là et on trouve en 1650, le révérend Jean Pie Faurre, curé de la paroisse et recteur de cette chapelle. Elle fut annexée à la cure en 1654. Elle était plutôt richement dotée mais la Révolution a passé par là. Incendiée vers 1880, elle a été peu à peu remise en bon état par les soins de MM. les curés Roche et Cuvex. En 1894, M. Roche a fait réparer la toiture et la voûte et refaire à neuf le plancher du chœur. En 1896, M. Cuvex a fait faire tout le reste : décoration, plancher de la nef, plus une partie neuve et réparation du calice. La statue de sainte Agathe, qui se trouve du côté de l'épitre, a été donnée par Pierre Frasson-Cochet, dit le père Bagu, qui l'a payée 35 francs.

→ La chapelle du Frêne, ou Notre-Dame-des-Carmes, est actuellement détruite et la route passe sur une partie de son emplacement. Fondée en 1642 pour les époux Oujoud (Alban et Françoise) avec 30 florins de rente

annuelle pour messes à la chapelle, elle n'a été construite, semble-t-il, que quelques années plus tard par les soins de Louis Darves qui a ajouté 10 florins à la dotation.

Après la Révolution, il ne resta plus rien pour l'entretenir. Elle fut complètement négligée et vers 1890 elle s'écroula. Il n'en reste que le souvenir.

→ La chapelle du Bessay, de saint Joseph et sainte Anne, paraît avoir été fondée par Laurent Favier, vers 1650, avec 25 cartes de seigle comme redevance annuelle. Elle formait un bénéfice ecclésiastique de collation épiscopale. Le révérend Antoine Favier, fils du fondateur, en fut le premier recteur. En 1702, le révérend Jean Frasson, curé de Montrond (dans les Arves) et natif de Saint-Alban, en était le recteur. Incendiée en 1755 avec le village du Bessay, la chapelle n'a été reconstruite qu'en 1779 et bénite le 11 octobre de la même année. Le prix de la construction été de 259 livres de Savoie. Le tableau qui forme le fond de l'autel a été fait par Joseph de Dominique en 1880 (57 livres). Par acte sous seing privé du 30 août 1778, les chefs de famille du Bessay se sont engagés à contribuer, suivant une répartition convenue entre eux, et sous peine de poursuites en cas de non exécution, à faire tout le nécessaire pour que la chapelle soit remise dans un état assez convenable pour que l'on puisse y célébrer la sainte messe. En 1897, le révérend Cuvex a fait faire les soubassements en ciment, le plancher, et lui a donné un calice et quelques ornements.

→ La chapelle du Bouchet, de saint François de Sales, est probablement plus récente que les autres car aucun des titres anciens n'en fait mention. Il faut avouer que les titres plus récents n'en disent rien non plus. On lit seulement dans l'ancien livre de la Fabrique, en 1827, Alban Frasson-Marin, acquéreur des biens d'un nommé Raymond, devait, par constitution de rente du 9 février 1827, la somme de 5 francs d'intérêts à la chapelle. En tout cas on ne peut faire remonter l'existence de la chapelle, du moins sous ce vocable, au-delà de 1665, puisque saint François de Sales n'a été canonisé qu'en 1669.

Comme confréries de la paroisse de Saint-Alban, les actes parlent surtout de celles du Saint-Esprit, du Saint-Sacrement, et du Saint-Rosaire.

La confrérie du Saint-Esprit, dite confrérie Dieu, ou du Corps Dieu, ou du *corpus domini* (les réunions de ceux qui en faisaient partie se tenaient probablement le jour de la fête Dieu) était la plus importante et aussi la plus richement dotée. Elle était formée en trois sections, celle du Premier-Villard, celle de l'Eglise, du Frêne, et du Bessay, et celle des environs, Bouchet et Bon Mollard réunis. Son but était le soulagement des pauvres ; plus de trace aujourd'hui.

Les curés de la paroisse avant 1793

Si on peut dresser la liste des révérends curés de la paroisse depuis la Révolution, pour ceux qui ont officié avant on n'a pas trouvé des dates précises de succession. Voici cependant les noms et les renseignements indiqués par les titres divers(1) :

En 1650 : Jean Pie Faurre ; en 1665-1670-1680 : Noé Tronel ; de 1680 à 1688 : un dénommé Praz, économie ; du 15 avril 1688 au 8 février 1694 : Benoît Pépin, docteur en théologie ; du 19 juin 1694 en 1705 : Joseph Jordain(2), venant de Champlarent ; probablement de 1705 jusqu'en 1710, date à laquelle il a démissionné : François Dufresne ; du 11 mars 1710 à 1726 : Jean Deléglise de Saint-Martin la Porte ; de 1726 à 1744 : Antoine Garin ; de 1744 à 1748 : Maurice Balbier, de La Rochette ; de 1750 à 1758 : Raymond Buttard qui est décédé et sépulté à Saint-Alban (en 1758 ?) ; en 1759 : Pierre Jean-François Renaud, 25 ans, de Pontamafrey ; de 1759 à 1782 : Pierre Mact, de Jarrier ; en 1782 (sans autre précision) : Jean-Michel Darves, de Sainte-Marie-de-Cuines ; enfin, de 1791 à 1819 : un dénommé Ducruez.

D'après un procès-verbal de confir-

mation, daté du 29 juin 1701, on trouve (également indiqués comme prêtres) : Guillaume Frasson (testament du 10 décembre 1669, passé chez M^e. Paret, notaire) ; Alban Lambert (testament du 28 février 1637, M^e. Rossat, notaire) ; Alban Lambert (testament du 15 février 1639, M^e. Jean Martin, notaire).

Quant aux prêtres natifs de Saint-Alban, on trouve les noms de Antoine Favier, curé de Saint-Léger et 1^{er} recteur de la chapelle du Bessay, en 1650 ; Jean-Baptiste Darves, docteur en théologie, vicaire de Sainte-Marie-de-Cuines en 1670 ; Jean Frasson, recteur de la chapelle du Bessay en 1702 ; Jean Quézel, séminariste tonsuré en 1721 ; et Laurent Frasson, curé de Saint-Julien (testament du 23 octobre 1686).

(1) Il n'y a plus de titres connus (titres de propriétés, testaments, etc.) dans les archives paroissiales. Ceux-ci ont été égarés ou conservés par une ou des personnes dans le meilleur des cas... – (J. G.).

(2) Ou Jourdain. On trouve deux fois le nom de Joseph Jourdain, en 1676 et en 1705. Peut-être est-ce le même curé qui fit un intérim comme recteur de Saint-Alban en 1675, car il est certain que Monsieur Tronel fut curé de la paroisse en 1665, 1670, 1675. – (J. G.).

Chronique des principaux faits qui se sont passés depuis 1793

• En 1793 : le révérend Ducruez était curé de la paroisse. Il eut l'honneur de subir une année de prison et d'exil à l'île de Ré, d'où il s'échappa pour revenir à Saint-Alban.

• En 1830 : construction de l'église et de la partie du presbytère qui se trouve au levant. La main d'œuvre pour les deux a coûté 21 000 francs. Les habitants se sont honorés à cette occasion par leur ardeur et leur zèle. Voir la première page du livre des premières communions et confirmations(*) .

• En 1835 : incendie terrible au Premier-Villard.

• En 1838 : année de sécheresse extraordinaire, qui a causé l'émigration d'un grand nombre, émigration qui n'a pas cessé depuis.

• En 1872 : nomination pour la première fois d'un vicaire pour la paroisse, par ordonnance de Mgr Vibert.

• En 1886 : achat des cloches par la Fabrique. La commune avait promis d'aider la Fabrique dans cet achat un peu coûteux. Elle ne voulut pas tenir sa promesse. Toute la paroisse demandait une grosse cloche. Il fut décidé, en conseil de Fabrique, sur l'engagement pris par le conseil municipal de contribuer, que cette grosse cloche serait achetée.

Pour accorder la sonnerie des 4 cloches, les frères Paccard, fondeurs à Annecy, refondirent la 2^e et la 3^e et, fourraient la grosse cloche actuelle pour former l'accord parfait sur la 4^e cloche qui n'a pas été changée. La sonnerie est belle il est vrai, mais ce qu'a valu à Monsieur David, curé, de tracasseries et

d'embarques le règlement de cette affaire, personne ne se l'imagine.

• En 1899 : incendie au village de l'Eglise. Jean-Baptiste Quézel-Mouchet, dit le manchot, en est mort de frayeur. Les fidèles des paroisses du diocèse, les révérends pères Chartreux (500 francs), comme l'Etat (3 510 francs), ainsi que l'œuvre des Dames de France de Chambéry (360 francs), ont porté secours aux incendiés. Un tableau dresse la liste des familles qui ont reçu des secours et la somme qu'ils ont reçue (sans compter les denrées, linge, grains, etc., dont la valeur est d'au moins 800 francs). Les aumônes des fidèles ont donné, en argent, un total de 1 497 francs. Le reste a été donné par les curés et les fidèles des paroisses de Maurienne. Inutile de dire que, malgré toute la bonne volonté des membres de la commission pour distribuer les secours, il y eut nombre de mécontents.

Monsieur le curé en sait quelque chose. (*) -Ce livre ne figure plus à l'inventaire de ceux détenus par la commune ni de ceux « confiés » aux archives départementales de la Savoie.

La population

D'après divers recensements faits par MM. les curés de la paroisse, Saint-Alban comptait en 1830, 1 200 habitants ; en 1838, 1 193 habitants ; en 1843, 1 278 habitants ; et en 1903, 1 050 personnes, desquelles 300 habitent les villes, avec intention de faire fortune, et intention ou non de revenir au pays. Reste donc, comme paroissiens restant régulièrement dans la paroisse, et d'accord avec le recensement fait par l'autorité civile en 1902, 750 personnes. Sur ce chiffre de 750, sont comptés, naturellement, les individus qui sont dans le midi pendant l'hiver, sans esprit de s'y fixer, mais pour gagner quelque argent, et revenir au printemps.

Robert RICHARD

TAXI JOUR ET NUIT

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78

327 430 740 R.M. 73

PATRIMOINE ET CULTURE

Un bilan estival très positif

Le bilan de l'été apparaît très positif avec, pour les conférences, 40 à 50 personnes en moyenne et un pic d'une centaine de présents environ pour la soirée sur la vie dans les alpages de Bellard dans la première moitié du siècle dernier.

La maison du patrimoine a reçu 166 visiteurs. A noter deux jours sans visite : le 21 juillet où un temps déplorable (grêle) découragea toute initiative d'« excursion », et le 10 août : pas d'annonce faite dans le programme hebdomadaire de la Maison du tourisme ! La projection dans la seconde pièce, agréable, sera maintenue.

Pour 2003, parmi les conférenciers éventuels citons déjà MM. De Mario et Prieur (sujet commun), et MM. Déquier et Garbolino (sujet commun). Pour la soirée débat, quelques thèmes ont été suggérés comme, par exemple : Vie aux Villards dans l'immédiat après-guerre (école, commerçants, etc.).

Si l'écurie est fonctionnelle (*lire ci-dessous*), il faudra très vite choisir un thème d'exposition. Des contacts seront pris avec M. Pierre Dompnier, président de la Société d'histoire et d'archéologie

Costumes

Le 5^e Rassemblement des costumes de Maurienne aura lieu à Aussois

L'atelier de couture a connu cet été une bonne fréquentation (10 personnes environ chaque fois) et sera maintenu l'été prochain. Les produits (drap, galons, etc.) achetés grâce à la subvention exceptionnelle ont été bien vendus aux particuliers, l'association ayant gardé pour son usage ce dont elle avait besoin. Avec l'argent disponible, quelques achats de dentelles pour coiffes, boutons, croix, cœur, pourront être faits. La vente de galons présente elle aussi un bilan très positif.

Par ailleurs, les rubans moirés seront livrés début janvier 2003. Ils sont en soie naturelle et de quatre couleurs : rouge vif, rose fuchsia, violet foncé et bleu azur. Ils ne sont moirés que d'un côté, mesurent 13,4 cm de largeur et seront vendus 18,50 euros le mètre. Il faut donc compter 37

euros pour un ruban de costume (2 mètres). Ils peuvent aussi servir à garnir les corselets, les barrettes, les ceintures, etc. Les personnes ayant déjà passé leurs commandes pourront les retirer à l'atelier couture pendant les vacances de février, le 24 février et le 3 mars à 20 heures à la mairie de Saint-Colomban. Les retardataires sont priés de se faire connaître rapidement.

A noter que le 5^e Rassemblement des costumes de Maurienne aura lieu le dimanche 15 juin 2003 aux forts de l'Esseillon sur la commune d'Aussois (canton de Modane). Le programme de cette journée n'a pas encore été communiqué mais les personnes désirant participer à ce rassemblement sont invitées à prendre contact avec Xavier Mugnier, La Pierre, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards.

Musée de La Pierre

A la recherche d'objets et de mobilier

Dans l'écurie de La Pierre, les travaux avancent et les contreforts recouverts de pierres sont d'un bel effet. Un groupe de travail (Roger Darves, Martine Ferroud et Gilbert Martin-Cocher) a été chargé de suivre (en liaison avec la municipalité de Saint-Colomban) l'aménagement de la partie habitée en suivant les plans fournis il y a deux ans.

Cependant, pour s'imprégner d'idées de présentation à reprendre peut-être lorsqu'il faudra, très bientôt, aménager en musée cette écurie, des membres de l'association Patrimoine et culture sont partis, la journée, visiter le musée Le Félicien à Argentine (très intéressant, il vaut vraiment le détour), et le musée des Traditions populaires de Moutiers (à connaître également).

Qu'avons nous constaté ?

D'abord que sans les bénévoles ces deux musées n'existaient pas, ne serait-ce que pour réfléchir aux thèmes d'exposition, organiser et faire fonctionner la structure, etc. Ensuite qu'un lien étroit avec la municipalité a été indispensable pour obtenir les financements et mettre à disposition les employés municipaux pour réaliser divers travaux

(menuiserie simple surtout). Puis, que presque tous les objets présentés dans ces deux musées (outils très divers, vaisselles, cartables, petit mobilier, etc.) étaient des dons. Enfin que des emplois ont été créés pour faire fonctionner ces musées, mais que, dans un cas, le personnel de l'office du tourisme local est impliqué pour assurer des permanences quand il y a afflux de visiteurs ; souplesse et bonne volonté sont de rigueur.

Aux Villards, nous avons déjà des bénévoles, bien que nous ne soyons jamais assez nombreux, et la mairie a beaucoup aidé. Il nous manque des objets et du mobilier à exposer, type crédence ou rouet. Des dons ou des prêts, temporaires ou de longue durée, sont possibles.

Alors peut-être qu'en ensemble, bénévoles et salariés de la commune et de la Maison du tourisme, nous pourrons réaliser et faire fonctionner, sans compter notre temps et nos efforts, un musée original à l'image de notre vallée.

Martine Ferroud(*)

(*) Martine Ferroud est présidente de l'association Patrimoine et culture.

AMIS DES VILLARDS

Important projet à l'étude

Le bureau de l'association a débattu cet automne de la réhabilitation du complexe moulin – scierie – production d'énergie situé dans la combe du Merlet.

Cet ensemble appartient à Armand Cartier-Lange pour le groupe de production d'énergie, Robert Cartier-Lange pour le moulin, et Jacques Cartier-Lange pour la scierie, qui, tous les trois, ne seraient pas opposés à ce projet, cette opération ne leur coûtant rien. Car elle devrait nécessairement coûter de l'argent ne serait-ce que pour remettre en état les toitures ou les conduites d'aménée d'eau par exemple. Sans parler des frais de fonctionnement et de maintenance qui viendront probablement s'ajouter aux coûts de la rénovation, l'ensemble ne pouvant être assumé par l'association seule.

Selon des membres de l'association, ces dépenses devraient être prises en charge par la commune de Saint-Alban ou par la communauté de communes qui viendraient à l'occasion de soutenir une valorisation du patrimoine industriel local propice au développement du tourisme estival.

Autre difficulté : sachant qu'en 2004 la concession EDF sur l'eau du Merlet sera caduque, est-ce que ce ruisseau ne risque pas d'être alors classé ce qui aurait pour conséquence d'en interdire l'utilisation même dans le cadre d'un fonctionnement limité à quelques semaines par an et dans un but touristique.

Malgré toutes ces incertitudes, l'association semble bien décidée à faire progresser ce dossier qui a été présenté au

bureau par Gilbert Quézel-Ambrunaz qui faisait là ses débuts depuis sa cooptation.

Un autre point important a été discuté : l'opportunité d'une aide à l'installation du nouveau gérant de la boulangerie de Saint-Colomban (*lire page 15*). En effet, Maurice Frasse, président de l'association, s'est vu proposer, dans un premier temps, d'investir dans l'achat d'une « camionnette » qui aurait permis au boulanger d'effectuer ses tournées. Puis, plus modestement, de participer à l'achat de petit matériel dont le coût total aurait été estimé à 3 000 euros (20 000 francs).

Ce n'est pas la première fois que l'association attribue des aides. Ainsi, récemment, pour l'installation de matériels à la via ferrata (450 euros) ou pour le Sou des écoles dans le cadre de son loto.

Et déjà, entre 1975 et 1983, elle avait versé des aides à l'installation de commerçants, d'agriculteurs, et... d'un boulanger (paiement d'une publicité à M. Jean-Louis Taboury). Toutes ces aides étaient comprises entre 200 francs et 700 francs de l'époque ce qui représenterait aujourd'hui des sommes comprises entre 200 et 400 euros. Mais, fortement décriées par les adhérents, elles avaient été abandonnées.

Finalement, le bureau aurait décidé de subventionner cet achat de petit matériel à hauteur de 1 000 euros. Et si cette décision fait des vagues, le bureau pourra toujours décider, et là quoi de plus normal ?, que la prochaine fête du pain soit organisée au profit du boulanger... En attendant d'autres demandes.

DÉBOISEMENT

Nouvelle étape dans l'ouverture du paysage

L'automne est traditionnellement la saison de la chasse mais aussi celle des préparatifs pour passer l'hiver, coupes de bois notamment.

Ainsi, en novembre, les bruits des tronçonneuses ont été très présents entre le Chef-Lieu (de Saint-Colomban) et le Prin. En effet, le déboisement, commencé par le conseil distriel précédent entre le Martinan et le Chef-Lieu, s'est poursuivi, ce qui permet maintenant de porter son regard sur l'aire de loisirs du Clos ou sur les résidences de La Perrière dès la sortie du Chef-Lieu. De même, dans l'autre sens, les villages de La Pierre et Nantchenu sont maintenant bien visibles.

Ce déboisement a été programmé par la communauté de communes du Glandon, et le travail, suite à un appel d'offres, confié à l'ONF (pour 11 548 euros). Un travail que presque tous les propriétaires avaient autorisé. Pour les parcelles en indivision, l'accord n'a pas toujours pu être recueilli. Les secteurs dégagés sont situés en contrebas de la route aux lieux-dits Champ Rey, Pierre Basse, Sous-la-Tour, sur une superficie de 9 700 m².

Pendant 3 semaines environ, 4 à 5 ouvriers ONF, dont Gilles Guillermand, aidés entre autres de Nicolas Revol, ont travaillé d'arrache-pied consacrant seulement un moment à midi pour le repas tiré des sacs et pris au bord de la route



C. MAYOUX

■ Le Chef-Lieu vu de Dans les peupliers.

par une température pas toujours clémentie !

Quelques frênes ont été épargnés notamment en bordure de route et dans les zones plus pentues où le couvert forestier a été maintenu pour limiter l'érosion. Les arbres coupés ont été empilés sur les parcelles, chaque tas comportant le numéro des parcelles afin que les propriétaires puissent récupérer leur bois.

Le travail n'a pas été très facile car au lieu-dit Dans les peupliers et surtout au bord du Glandon, il a fallu aussi enlever des détritus jetés là depuis longtemps pour certains : fils de fer, tubes en ferraille, carcasses de poussette, verres cassés, bombes de peinture vides... Il en reste encore à enlever !

Le paysage est donc plus dégagé. Dans les peupliers a dorénavant perdu son caractère mystérieux voire inquiétant qu'il avait il y a une quarantaine d'années. Il faut dire que le coin était sombre, touffu, dominé par quelques peupliers, étrange avec ses bruits de ruissellement, de suintement, et ses petits batraciens (salamandres).

Un coin que nous, enfants de l'époque, redoutions quand nous revenions des soirées de catéchisme ! Un coin où même les adultes passaient vite, surtout la nuit. Il faut dire que les plaisants ne se privaient pas pour entretenir le mystère des lieux...

Jeanine Martin-Garin

► **Via ferrata.** M. Barré, sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, invité par la municipalité de Saint-Colomban, a escaladé la via ferrata de Lachal le 28 novembre en compagnie de Alfred Bozon, ancien maire et guide de haute montagne, et Patrick Louadoudi, président de la communauté de communes. Au sommet, les attendaient René Mugnier, maire de Saint-Colomban, Maurice Bouchet-Flochet, président de Festivillards, qui étaient montés par le sentier des Epiniers, et Francis Martin-Fardon, ancien maire, et Gilbert Pautasso, président du conseil d'administration de la Maison du tourisme, qui avaient eux, transportant le ravitaillement, utilisé un engin motorisé... – (G.P.).

► **Chorale.** A l'heure où la nature compose une œuvre à la gloire de l'hiver, la chorale La Villarine reprend ses cahiers de chants pour préparer son nouveau répertoire afin de le présenter à la belle saison. Tout a commencé par une assemblée générale qui a fait le bilan de l'année, et tracé les grandes lignes de la saison 2003. Quelques dates sont à retenir : le 26 avril, fête des 10 ans de La Villarine ; le 21 juin, participation à la fête de la musique ; le 12 juillet, ouverture de Festivillards. Cette année deux personnes sont venues renforcer l'équipe ce qui fait un effectif de 23 choristes. Ainsi va la vie aux chants. – (J.-M.B.).

► **Cyclosportive.** La 10^e édition de la cyclosportive Arvan-Villard devrait se dérouler le 29 juin 2003, avec départ et arrivée de Villarembert - Le Corbier.

► **Père Noël.** Mardi 24 décembre, ambiance musicale au bâtiment d'accueil à La Pierre avec, de 15 heures à 17 heures, une séance de maquillage assuré par Solenn Clavel, employée à la Maison du tourisme, Eléna Bonnivard et une maman qui, vu le nombre d'enfants (une quarantaine), a donné un coup de main. Puis deux dessins animés sur le thème de la paix dans le monde ont été présentés, puis projetés, par Maurice Bouchet-Flochet. Une centaine de personnes, petits et grands, ont assisté à cette représentation de 45 minutes. Enfin, ce fut l'arrivée du Père Noël (André Garmel prêtant là son concours pour la deuxième année consécutive) avec distribution de petits cadeaux, boissons, friandises et fruits offerts par la Maison du tourisme. – (J.M.-G.).

► **Veillée de Noël.** Le 24 décembre à 22 heures c'était veillée de Noël à l'église de Saint-Colomban. A l'entrée, on pouvait admirer la crèche installée par Annie et Jean-Marc Bordas, Stéphanie et Sylvie Pezzani, et Maurice Bouchet-Flochet. Puis ce fut un conte dont le thème était une interrogation sur la création et l'espoir de l'homme à travers Noël, lu entre autres par Mme Bouchet-Flochet et Valérie Favre-Teylaz ; lecture accompagnée de chants par le chœur constitué par Geneviève Darves, Christine Martin-Cocher, Valérie Favre-Teylaz, Jacqueline Mugnier, Jean-Marc et Annie Bordas, Colette et Mme Bouchet-Flochet, Marie-Céline Garet (fille de M. et Mme Letournel du Martinan) et sa fille Blandine. Blandine, à la flûte traversière, et Eléna Bonnivard, au hautbois et à l'accordéon, ont également joué quelques airs. Une soixantaine de personnes étaient présentes, des Villarins ou des touristes qui, à l'issue de cette veillée, étaient invités à boire le vin et le chocolat chauds offerts par la municipalité et préparés par Patrick et Francis Martin-Fardon de l'*Hôtel de la poste*. – (J.M.-G.).

► **Petit Villarin.** L'exercice 2001-2002, clos le 19 juillet dernier, a enregistré un bénéfice de 564,83 euros. Les recettes – abonnements (939) et publicités (23) – se sont élevées à 9 170,54 euros. Côté dépenses, on trouve les frais d'impression (7 365,28 euros pour 72 pages contre 64 l'an passé), les dépenses postales (envois réguliers, relances, courriers divers) pour 870,86 euros, des frais de bureau (papeterie, photocopies, étiquettes, cartouches d'imprimante, etc.) pour 352,81 euros, et des frais divers

MICROCENTRALE

Un ouvrage à l'étude sur le Bacheux

La commune de Saint-Alban a été saisie d'une demande de la société Pyrénées énergie (Pyren), de Tarbes, pour mettre à l'étude la construction d'une microcentrale d'une puissance approximative de 1,5 mégawatt sur le torrent du Bacheux, en limite de Saint-Etienne-de-Cuines.

Suite à une visite sur le terrain (18 octobre 2002), en présence du directeur et du responsable du bureau d'Annecy de la société, deux sites ont été envisagés pour le captage : l'un à la côte 1 150 mètres (au pont des Reisses), l'autre à la côte 1 480 mètres, près du lieu-dit les Barmes. La conduite forcée serait enterrée sur toute sa longueur et l'usine implantée à la côte 710 mètres, au lieu-dit le Pied des Voûtes.

L'étude du projet comportera la définition des données techniques, l'élaboration du mémoire descriptif, l'étude d'impact, la présentation des accords intervenus et du projet de règlement d'eau, de façon à constituer le dossier de demande d'autorisation préfectorale. La durée prévue pour les travaux serait de 6 à 9 mois.

Le conseil municipal a donné (23 novembre dernier) un accord de principe pour la réalisation de l'étude de ce projet, sous les réserves suivantes : « *Le respect des dispositions légales en vigueur, la conduite de l'étude en concertation étroite avec le conseil, l'étude approfondie de l'impact sonore de la centrale en fonction de son lieu d'implantation, et l'engagement de prévoir une clause de démontage et de remise en état du site en cas d'arrêt de l'exploitation.* »

En outre, le conseil autorise le passage de la conduite sur des terrains communaux et accepte la promesse de vente du

terrain d'implantation de l'usine, si le site choisi est sur un terrain communal.

Retenue de Lachal

Après une période où les responsables du chantier étaient pessimistes, l'automne a été suffisamment clément (c'est-à-dire sans neige ni gel important) pour que le chantier ne prenne pas trop de retard sur le planning prévu.

Mi-décembre, la digue rive droite était presque terminée (il manquait à peu près 1 mètre de hauteur), et celle de gauche était commencée, comme étaient commencées les étanchéités de fond en rive gauche (c'était fait sur la rive droite). Petit à petit, l'ouvrage prend tourne ; on voit qu'il va s'agir d'une retenue d'eau...

La conduite est également terminée et des essais de pression ont été effectués avec succès. A l'usine, après quelques déboires avec le chemin qui y conduit, depuis la départementale, et qu'il a fallu stabiliser, l'embase de la turbine est montée depuis 2 mois. Il restait à mettre en place la vanne et le transformateur. Finalement le « gros » de l'usine devait être terminé vers le 20 décembre. Il restait aussi à installer des petits tuyaux de commandes et les câbles d'alimentation des pompes ainsi que les commandes des automatismes. Enfin la ligne d'évacuation du courant, câble souterrain, était également en place ; elle évacuera le courant vers le poste de Saint-Avre.

Pour remplir le barrage, comme c'est un ouvrage concédé, il faudra la présence de la DRIRE. Cela pourrait se faire courant janvier, par étape, des mesures régulièrement au cours du remplissage étant nécessaire pour étudier le comportement de l'ouvrage.

Evidemment, tout cela s'il ne neige pas... et si le froid n'est pas trop intens car les travaux d'étanchéité des fonds par exemple nécessitent de réaliser des soudures dans des conditions spéciales.

Grand-Maison

Construit au début des années 1980, le barrage de Grand-Maison a subi cet été sa deuxième visite décennale de contrôle. Une visite décennale est obligatoire pour les ouvrages dépassant 20 mètres de hauteur et contenant plus de 15 millions de m³ d'eau. Ce qui est naturellement le cas de Grand-Maison qui, avec ses 140 millions de m³ d'eau, mesure 100 mètres de haut et a une puissance de 1,8 million de kilowatts.

Situé à 1 700 mètres d'altitude, le plan d'eau (200 hectares) n'est pas accessible aux activités nautiques (à cause des variations de son niveau). Néanmoins, ce barrage possède un attrait touristique indiscutable, et c'est une des destinations dominicales estivales favorites de nombreux Villarins.

Et même si certains n'hésitent pas à affirmer que Grand-Maison a modifié le climat villarin (vent, grêle, et brouillard plus fréquents), tout le monde convient que cet ouvrage exceptionnel a eu un impact décisif sur les finances locales villarines. Mais pas seulement. En effet, au titre des taxes foncières et de la taxe professionnelle, EDF verse, chaque année, près de 34 millions d'euros aux collectivités locales (départements, communes, etc.) limitrophes de l'Isère et de la Savoie. La part des communes villarines étant naturellement plus modeste que celle de Vaujany par exemple.

Ch. Mayoux

POINT DE VUE

La vallée des Villards serait-elle devenue un « Etat » de non-droit ?

Il est de bon ton depuis quelques années de se gausser de la Corse et de ce qui s'y passe, contraire aux lois de la République : assassinat d'un préfet, paillotes en feu, subventions détournées, urnes bourrées, etc.

Mais en réfléchissant un peu, la situation est-elle vraiment différente dans la vallée des Villards ? Un certain nombre de faits récents semblent prouver que non même si ceux-ci sont d'une tout autre nature et ne présentent pas la gravité des précédents corsés.

Exemple : le district, puis la communauté de communes, sur une idée de l'Association des Villarins et amis de la vallée des Villards, organise depuis cinq ans une journée « les Villards vallée propre » qui permet à diverses associations locales de nettoyer, sur les deux communes, plusieurs décharges anciennes. De leur côté, les collectivités locales ont contribué à mettre en place une collecte des ordures ménagères et construit une déchetterie. Eh bien, malgré ces efforts, certains, « au nom de la tradition » sans doute, n'en continuent pas moins à jeter tout et n'importe quoi dans les ravins ou les anciennes décharges. Et lorsque des travaux de maçonnerie ou de réfection sont réalisés chez des particuliers ou pour les collectivités, les déblais, sans aucun tri, sont jetés là où des panneaux mentionnent pourtant qu'il ne faut y jeter qu'une partie d'entre eux.

Autres exemples. Il n'y a pas si longtemps, la dépouille d'un veau a été jetée « au Paradis » au mépris de la plus élémentaire règle d'hygiène. Le numéro de la voiture qui la transportait a été relevé, mais la loi de silence, « l'omerta », a fait qu'aucune suite n'a été donnée à cette affaire.

A l'automne, plusieurs faits concordants

indiquaient, qu'à Saint-Colomban, des cerfs avaient été éventrés et laissés viscères au soleil le long de la route départementale, après Lachal.

A Montrond, deux chevaux paissaient paisiblement de compagnie quand, l'un d'eux a reçu un coup de fusil. Heureusement, grâce à l'auteur de ce coup malheureux, il a été soigné et sauvé. Reste que cela montre qu'il est dangereux pour un cheval de se trouver dans un pré en période de chasse. Que se serait-il passé s'il s'était agi d'un promeneur ou d'un amateur de champignons ? L'erreur est certes humaine, mais au nom de ce constat doit-on tout accepter ? La chasse doit-elle exclure toute autre activité de nature sur un territoire ? Et cela n'est-il pas finalement un abus d'usage au bénéfice de quelques-uns ?

Le 15 août 2002, cinq voitures étaient garées « en talon » à la sortie sud du Chef-Lieu (en allant vers le Prin), à un endroit autorisé. Deux conducteurs se sont permis de se garer devant ces voitures, empêchant leur propriétaires de récupérer leur véhicule. Aucune excuse n'a été apposée sur le pare-brise malgré le mot mis sur le leur.

Et que dire aussi du problème du bois. Aux Villards, il ne faut toucher à aucun arbre et, à raison de 1,20 m de croissance par an, ceux-ci atteignent aisément de dix à quinze mètres de haut empêchant toute visibilité entre les hameaux tout en tenant les maisons à l'ombre. Une loi française, et non sarde, indique que tout arbre situé à moins de cinq mètres des limites de propriété doit être coupé. Si cette loi était appliquée, vue la taille des parcelles dans la vallée, il n'en resterait pas beaucoup. Mais qui fait appliquer la loi ? Et, pendant ce temps, les sangliers en

profitent pour labourer et « encourager » les repousses.

Il est vrai que ces types d'incivilités ne datent pas d'aujourd'hui. Comme en témoigne cet arrêté du maire de Saint-Alban, daté du 24 avril 1910, qui interdit « *de déposer des tas de pierres ou autres matériaux dans les chemins de toute nature et sur tout le territoire de la commune* », et précise que « *tous les propriétaires riverains des dits chemins sont tenus d'élaguer les buissons et les arbres qui encombrent et gênent la circulation* », ajoutant : « *Les contrevenants seront passibles de procès-verbaux dressés par le garde champêtre et poursuivis conformément à la loi.* »

Depuis une décennie, il a bien été demandé aux municipalités successives le rétablissement d'un poste de garde champêtre, mais aucun employé territorial ne veut suivre la formation correspondante. Probablement parce que aujourd'hui personne ne veut prendre la responsabilité d'exercer la moindre coercition envers ceux qui, « *peu scrupuleux* » comme les qualifiait l'arrêté ci-dessus, ne respectent même pas le travail et les efforts d'autrui.

On pourrait citer de nombreux exemples encore qui montreraient tous à l'évidence que ces comportements résultent d'une véritable crise du « vivre ensemble » qui, sous couvert d'impunité, s'installe ici comme ailleurs. A croire que certains, aux Villards, préfèrent rester seuls dans ce qui a été, grâce au travail acharné des anciens, un jardin, mais qui est en passe de devenir, aujourd'hui, une forêt, et, bientôt, un lieu de non-droit.

Ph. Mouterde

GITES D'ALPAGE DU MERLET

Soutenir l'agriculture, sauvegarder les espaces naturels, développer le tourisme

La combe du Merlet est une fort belle combe, malheureusement en voie de dégradation par suite d'un entretien insuffisant dû à la déprise agricole et aux mauvaises conditions de conduite d'alpage, par suite aussi de mésentente au sein de la famille Darves-Blanc, propriétaire ou locataire (à la commune) de la combe. [...] Le projet municipal n'est en rien « *démesuré au regard des possibilités financières qui sont les nôtres* »(1) : il faut savoir qu'il est inscrit au budget de la communauté de communes(2). Il a en outre des retombées sur l'exploitation de la forêt [...] et sur l'exploitation de l'ensemble de l'alpage qui sera desservi par une piste tracée aux normes actuelles et accessible aux seuls exploitants [...].

Mais reprenons les trois principales critiques qui sont faites au projet.

• « Au niveau de la création d'une route d'accès »

La « route d'accès » n'est pas une route, mais une piste, accessible à tout véhicule jusqu'aux chalets de l'Echaut, où une barrière interdira la circulation aux non-riverains. Ceci mettra le gîte d'alpage à environ 3/4 d'heure à une heure de marche du parking, de façon à permettre aux familles de gagner aisément le gîte, les « vrais » randonneurs ayant tout loisir de trouver plus haut le dénivelé nécessaire à leur pratique sportive. Nous sommes évidemment très sensibles au respect de l'environnement exprimé par la pétition : mais il faut savoir que certains signataires n'hésitent pas à monter souvent dans la combe avec leur 4x4, bravant ainsi une interdiction d'accès aux véhicules à moteur autres que ceux des exploitants (délibération du conseil municipal de Saint-Alban du 23 juin 1979, suivie d'un arrêté du maire, aussi bien que les dispositions réglementaires nationales).

• « Au niveau d'autres pollutions et risques »

En ce qui concerne « *l'eau du Merlet* », on n'a pas attendu la construction du gîte pour avoir de l'eau polluée, que ce soit l'eau du Merlet ou celle de la source d'eau potable alimentant la commune. En fin d'été, par fortes pluies, les divers effluents agricoles sont lessivés et l'eau peut devenir « non conforme » : ce fut précisément le cas au cours du mois de novembre 2002(3), malgré plusieurs désinfections successives. L'alimentation du gîte nous a fait rechercher une source située plus haut que la zone de pâture, et nous pensons l'utiliser pour toute l'eau potable de la commune, la source actuelle étant de toute façon insuffisante en cas de sécheresse et de forte demande. Quant aux « *eaux blanches* », la réglementation actuelle est stricte et sera appliquée au gîte, et la mise aux normes des autres exploitations sera proposée aux exploitants, ce qui ne peut qu'améliorer la situation, actuellement fort peu satisfaisante.

Nous allons « *détruire les rhododendrons, les myrtilles et les aulnes verts* », perturbant ainsi « *l'équilibre écologique* ». Mais les conclusions de deux diagnostics d'alpage sont nettes : la combe se dégrade justement par suite de la prolifération incontrôlée de ces espèces, due à l'acidification des sols (les sols de Belledonne sont naturellement acides, mais l'apport de matières organiques par les troupeaux permet de diminuer cette acidité et donc favorise les pâtures) ; le « sous-pâturage » actuel accentue la dégradation, qu'il est ensuite très difficile de récupérer. Une exploitation plus rationnelle de la combe ne peut qu'améliorer la situation. Et d'ailleurs les auteurs de la pétition disent eux-mêmes que l'on veut « *revitaliser la zone* », c'est donc, clairement, qu'elle en a besoin !

Quant aux « *nombreux chasseurs qui fré-*

quentent la combe », et qui sont inquiets pour l'environnement, nous avons déjà dit ce que nous pensons des incursions dans la combe de certains d'entre eux en 4x4, alors même qu'ils occupent des fonctions importantes dans la plus grosse association de la commune...

Sur les avalanches, l'ignorance des rédacteurs est confondante : sur les cartes d'avalanche du Cemagref, qui font autorité en la matière, on voit en effet que le gîte est situé sur le seul îlot non avalancheux de la combe. Le Service de restauration des terrains en montagne a visité le site et a donné un avis favorable à l'implantation, en demandant, par surcroît de précaution, une étude complémentaire sur les chutes de rochers, les risques d'avalanches et les précautions éventuelles à prendre : nous avons demandé cette étude à deux organismes indépendants. Le rapport sera rendu au printemps 2003, l'étude sur les avalanches nécessitant des visites sur le terrain enneigé.

• « Au niveau de la rentabilité du gîte futur »

La combe n'est pas occupée par deux exploitants, mais par trois : Ulysse Darves-Blanc (500 brebis), Michel Darves-Blanc (70 à 80 chèvres), et Rosette Darves-Blanc, retraitée (2 vaches). Une grande partie de l'alpage est communal, avec également des communautés cultives (que la commune peut reprendre pour cause d'intérêt général, et non « *d'utilité publique* »). Le bail est indivis entre Michel et Ulysse : l'ancienne municipalité, où siégeaient quatre signataires, avait résilié le bail

de Michel (20 mars 2000), laissant Ulysse seul preneur. Dans notre souci de respecter le travail de chacun, et considérant que la forme juridique de la résiliation était mauvaise, nous avons refusé d'appliquer cette délibération, et nous avons tenté de rechercher une solution – pas encore trouvée à ce jour – pour lever l'indivision du bail, préjudiciable à la bonne exploitation de l'alpage. Il n'y a sans doute pas de place pour un quatrième exploitant : mais pourquoi l'un des exploitants actuels ne serait-il pas intéressé par la gestion du gîte ? C'est en tout cas une piste que nous étudions très sérieusement.

Le paragraphe sur les randonneurs laisse perplexe : les randonneurs ne sont pas, loin s'en faut, une catégorie homogène. La randonnée à ski, que plusieurs membres du conseil municipal connaissent bien parce qu'ils la pratiquent assidûment, peut trouver des conditions très favorables à partir du gîte que nous prévoyons de rendre accessible en hiver (gîte non gardé), augmentant beaucoup les possibilités de grandes randonnées.

Quant aux estivants, ils pourront trouver aussi bien la petite promenade familiale, avec repas, ou goûter le circuit moyen ou la randonnée plus exigeante, avec ou sans nuitée au gîte, avec ou sans traversée du massif. Nous avons pris l'avis du Service d'étude et d'aménagement du tourisme en montagne (SEATM), qui, après visite du site, a donné un avis très favorable. Il faut savoir également que de telles structures existent chez nos voisins immédiats du versant isérois de Belledonne, et qu'un gîte d'alpage est actuel-

lement à l'étude dans le canton de la Rochette, à Presles, tout ceci pouvant permettre des circuits de randonnée sur la partie nord du massif de Belledonne.

La commune ne recherche évidemment pas la « *rentabilité* » de l'investissement au sens économique du terme, c'est-à-dire en termes de retour sur investissements. Elle souhaite seulement mener de front une politique de soutien à l'agriculture, de sauvegarde des espaces naturels, et de développement d'un tourisme axé sur la randonnée et les vacances familiales et sportives.

Dans ce cadre, nous pensons que la rentabilité du gîte, en terme d'exploitation, est possible. La combinaison d'une exploitation pastorale, d'un accueil de randonneurs, d'un accueil de familles de promeneurs, de vente de produits, nous paraît de nature à permettre de dégager des ressources convenables pour le gestionnaire de l'équipement.

Georges Quézel-Ambrunaz(*)

(*) Maire de Saint-Alban.

(1) Les citations reproduites dans ce texte, entre guillemets et en italique, sont extraits d'une pétition contre ce projet (*Le Petit Villarin* numéro 121, septembre 2002).

(2) L'un des signataires, et donc, on peut le supposer, opposé au projet, est par ailleurs délégué de Saint-Colomban au conseil de la communauté de communes ; il a voté en son temps l'inscription du gîte au budget communautaire (NDLR : il s'agit d'Henri Girard, conseiller municipal de Saint-Colomban, conseiller de la communauté de communes, et président de la société de chasse de Saint-Alban).

(3) L'eau est redevenue « *conforme* » le 25 novembre 2002.

Des interrogations légitimes, mais une méconnaissance du dossier, de la mauvaise foi, et du mépris pour nos concitoyens.

Tel sont les sentiments que m'ont inspiré la lecture de l'article d'André Gamel (*Le Petit Villarin*, numéro 121, septembre 2002) et de la pétition, textes concernant tous deux le projet de construction d'un gîte d'alpage dans la combe du Merlet.

Q'un tel projet, par sa complexité et son ambition, suscite des interrogations, quoi de plus légitime ? Et le respect des règles démocratiques implique d'en parler, ce que nous avons fait à travers les réunions d'information (programmées en août) ou du conseil municipal ou du conseil de la communauté de communes. Il implique aussi, quand on est contre, d'avoir l'honnêteté d'assister à ces réunions avant d'écrire un article, ou de ne pas quitter la réunion, quand ce sujet est abordé, comme l'ont fait les animateurs de la pétition, à la réunion publique du mois d'août dernier.

Ce projet dérange ceux qui voudraient que la combe du Merlet demeure une chasse gardée, sans touristes, comme cela a été publiquement dit par une minorité de chasseurs dont la pratique de la chasse se résume à monter dans la combe en 4x4 pour « jumeler » et tirer les chamois à deux pas de leur véhicule. De plus, l'avancement du dossier irrite certains ex-élus qui avaient fait, lors du précédent mandat, l'étude d'un projet analogue (refuge dans la combe du Bacheux) sans trouver son financement.

Enfin, quel argument méprisant pour justifier le peu de signatures de la part des électeurs de Saint-Alban(1), que celui qui consiste à dire (tel qu'on l'a compris) que certains ont refusé de signer la pétition par peur des réactions du maire. Ceci est blessant pour ces personnes, en somme qualifiées de « froussardes », car la démocratie implique aussi le respect des idées des autres.

Enfin, il convient de rappeler que ce projet de gîte d'alpage fait partie du programme sur lequel nous avons été élus.

Ceci étant précisé, la problématique de la combe du Merlet est bien connue. La commun-

ne est propriétaire de 95 % des terrains. Les diagnostics successifs du service des alpages de la chambre d'agriculture (septembre 1999 et septembre 2002) font état d'une dégradation de la prairie et d'un sous-pâturage important sur certaines zones. On peut encore en sauver certaines à condition de débroussailler et d'accentuer la pression pastorale. Mais les normes actuelles de transformation du lait nécessitent avant tout de l'eau potable, des locaux de transformation et de stockage carrelés, et le traitement des eaux usées (eaux blanches).

Les agriculteurs ont changé leur mode de vie, et un confort minimum est indispensable si on veut que des jeunes prennent la relève. L'agriculture de montagne n'est pas rentable en elle-même, il est nécessaire qu'elle soit compensée (primes) ou que des activités annexes soient développées (hébergement touristique). Actuellement, aucune des installations existantes dans la combe ne répond à ces nécessités, et aucun jeune ne voudra prendre le relais si nous ne lui proposons pas un outil de travail moderne. A ce jour, notre première victoire est que plusieurs jeunes agriculteurs s'intéressent à ce projet, et suivent son avancement.

Le lieu d'implantation du gîte a été déterminé en collaboration avec le service des alpages de la chambre d'agriculture et celui de la DDAF, et avec le SEATM. Il s'inscrit à la fois dans une organisation agricole rationnelle par sa position centrale pour l'exploitation des alpages (Turiande, Balais, Merlet), et dans un double objectif touristique, à savoir : le maillage avec le versant isérois (un nouveau gîte est aussi en projet à Presles) et une accessibilité à la journée pour les touristes résidant dans la vallée des Villards. Contrairement à ce qui a été écrit, ce gîte n'est pas situé au confluent de couloirs avalancheux mais bien, au contraire, dans une des rares zones de la combe du Merlet considérée comme non avalancheuse sur les cartes du Cemagref (autorité

de référence en la matière). Pour l'approvisionnement du gîte en eau, ce sont les autorités compétentes qui en ont déterminé le lieu, et, contrairement à ce qui a été écrit là aussi, il n'y a pas de sources aux Fouages. La capacité des sources retenues (au dessus de la Vieille Route) permettra d'alimenter en eau potable l'ensemble des chalets existants dans la combe, et pourrait résoudre le problème d'alimentation en eau de la commune.

Le coût de cette réalisation est estimé à 450 000 euros subventionnable à 50 % par la région, et son financement sera assuré par la communauté de communes. Il est certain qu'il est impossible de parler de rentabilité par rapport au prix de revient. Mais c'est aussi le cas pour toutes les réalisations faites dans la vallée depuis 13 ans (télésièges, téléskis, résidence de tourisme, etc.).

Des générations d'hommes et de femmes ont façonné la beauté de la combe du Merlet. C'est une partie de notre patrimoine. Laisser le vétrare et les arcosses l'envahir c'est comme ne rien faire quand le toit d'une de nos chapelles s'effondre.

Nous avons déjà perdu les deux tiers de nos alpages ; préserverons ceux qui restent. Et donnons à ceux qui ont la volonté d'entretenir nos montagnes les moyens de travailler car une génération s'en va et nous devons tout faire pour qu'une autre lui succède. Cela implique des changements. Ce n'est pas avec la piste actuelle à 30 % de pente, et des lieux et des conditions de vies d'une autre époque, que nous attirerons une nouvelle génération dans la combe.

Michel Donda(*)

(*) Michel Donda est conseiller municipal de Saint-Alban.

(1) Cette pétition a recueilli 104 signatures dont 34 de personnes électrices à Saint-Alban (sur 152, soit 22 % des inscrits), et 18 de personnes résidentes à Saint-Alban (sur 52). Les autres pétitionnaires sont soit des propriétaires venant plus ou moins aux Villards (36), soit des inconnus (34) [...].

SAINT-ALBAN

● SÉANCE DU
26 OCTOBRE 2002

Tous les conseillers présents.

1 - Acquisition

Le conseil approuve l'acquisition (pour 60 980 euros) d'un immeuble situé sur la place centrale du village (ancien café du Merlet). Un avant projet de transformation de cet immeuble a été établi, qui montre que l'on peut réaliser une salle d'environ 110 m² (sur les 120 m² disponibles) avec des annexes permettant son utilisation pour des spectacles, des repas, des réunions de famille, des réunions municipales, etc.

2 - Emprunt

Le conseil donne délégation au maire pour contracter, aux meilleures conditions possibles, un emprunt de 30 500 euros. Cet emprunt, inscrit au budget primitif 2002, est nécessaire pour financer une acquisition foncière en vue de la réalisation d'un lotissement.

3 - Eau et assainissement

La réalisation de 4 gîtes dans l'ancien presbytère, et la construction d'un lotissement

de 3 lots à l'entrée du hameau de l'Eglise nécessitent le renforcement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées. Un projet, préparé par la DDE, prévoit des aménagements dont le coût s'élève à 21 500 euros HT pour le réseau des eaux usées, et à 21 800 euros HT pour le réseau d'eau potable. Le conseil, unanime, approuve ce projet

4 - Halte-garderie

Le conseil approuve l'adhésion de la commune de Saint-François Longchamp au Syndicat Intercommunal de la halte-garderie-crèche et, en conséquence, approuve la modification des statuts de ce syndicat.

5 - Piste du Merlet

Les alpages de la combe du Merlet, utilisés par trois éleveurs, sont desservis par une piste à usage agricole interdite à la circulation des non-riverains. Cette piste s'arrête aux chalets de la Loza, et ne permet pas l'accès au fond de la combe. M. Ulysse Darves-Blanc, qui exploite cette partie de l'alpage, sollicite l'autorisation de la commune pour réaliser, à ses frais, une piste sur des terrains communaux. Le conseil accepte cette demande et approuve une convention précisant les conditions fixant l'utilisation de cette

piste.

6 - Prime

Le conseil accorde à Monsieur Sébastien Chaix, employé sous contrat emploi-jeune, une prime de fin d'année, d'un montant brut égal à la moyenne des onze mois échus. Elle sera versée, chaque année, avec le salaire de novembre.

7 - Budget supplémentaire

Le conseil adopte le budget supplémentaire dont les ajustements s'élèvent, en fonctionnement, à + 29 561 euros, et, en investissement, à - 74 322 euros. Ce budget tient compte des travaux d'investissement du local commercial qui nécessitent un supplément de crédits de 63 175 euros.

8 - Divers

- Suite à une étude de Emile Quézel-Yoyon, adjoint, le conseil réduit de 762 euros à 550 euros le prix de la concession cinquantenaire (et, au pro-rata, des concessions pour 15 et 30 ans) au columbarium de Saint-Alban.
- Une commission comprenant MM. Armand Cartier-Lange, Michel Donda, Ed Lauminy, Robert Cartier-Lange, M. Grosjean et les agriculteurs, est chargée de réfléchir à la création d'une association foncière pastorale sur le Premier-Villard.
- Communauté de communes

quisation de l'ensemble des parcelles de la succession.

6 - Ecole du Premier-Villard

Ayant mis à l'étude la rénovation de l'école du Premier-Villard et du dortoir attenant, le conseil décide d'acquérir la parcelle qui permettra de réaliser un accès public aux bâtiments, soit la parcelle section E, n° 440, d'une contenance de 194 m², appartenant à M. Jacques Frasse-Mathon et Mme Suzanne Frasse-Mathon. Cette acquisition se fera au prix de 1 320 euros, soit 6,80 € le m². Par ailleurs, la commission chargée de ce dossier demande l'accord du conseil pour faire effectuer un diagnostic amiante et plomb, et les services d'un géomètre.

7 - OPS

Le conseil est informé des difficultés rencontrées par l'OPS (lire page 5).

8 - Cadastre

Le conseil décide de procéder à la numérisation du cadastre, de façon à faciliter les opérations foncières, très difficiles à Saint-Alban du fait de l'extrême morcellement des terrains.

9 - Commerce du Triandou
(lire page 15).

10 - Divers

- Une délégation est attribuée à Michel Donda pour l'agriculture et le gîte d'alpage.
- Une table d'orientation sera installée à la croix des Charrières où un travail de déboisement sera effectué.

SAINT-COLOMBAN

● SÉANCE DU
27 SEPTEMBRE 2002

Absents : Evelyne Rostaing-Troux, Maurice Bozon, Guy Emieux, et Xavier Mugnier (procuration à René Mugnier).

Le conseil :

1 - Travaux : attribue le marché des travaux de création d'une voie de désenclavement du haut du hameau de La Pierre à l'entreprise Mancuso (Saint-Michel-de-Maurienne, 158 960 euros TTC), et approuve le devis présenté par l'entreprise Dompnier (électricité, 6 021 euros TTC) pour l'écomusée. Pour l'aménagement du col du Glandon, le conseil s'en tient au projet initial soumis à l'enquête publique (juillet 2002).
2 - Microcentrale (retenue de Lachal) : confie à la société d'économie mixte Agriculture environnement (Chambéry) la mission d'assistance technique pour les travaux de ré-engazonnement sur le tracé de la tranchée ouverte pour mettre en place la conduite de la microcentrale (2 739 euros TTC). Une demande sera également adressée auprès des entreprises JMA et Ballot (M. Pageron) pour la remise en état des terrains ainsi que pour le bois.
3 - Acquisition foncière : accepte un échange de terrain entre la commune (parcelle cadastrée section F, n° 416, à Lachenal, 42 m²) et M. Charles Patafi (parcelle n° 417, même section, même superficie), sans soulever les frais d'acte notarié et de document d'arpentage étant à la charge du demandeur. Par ailleurs, le conseil décide de ne pas appliquer son droit de préemption urbain concernant la parcelle n° 433, section B (Les Roches), qui fait l'objet d'une vente entre les consorts Rostaing-Troux (Châtelelet) et M. et Mme Jean-Pierre Gavard.
4 - Finances : décide un emprunt auprès du Crédit agricole des Savoie, de 230 000 euros (sur 15 ans au taux fixe annuel de 5 %). Par ailleurs, le conseil annule, suite à la demande de M. Caron, la redevance 2001 (correspondant à 8 % du chiffre d'affaires durant 5 mois) que l'EURL Caron, gestionnaire du camping (La Perrière) et de gîtes, devait verser à la commune. Ceci en raison d'une installation et d'une ouverture tardives dans l'année (mi-juillet) et d'investissements importants (mobilier, informatique, etc.). Enfin, le conseil alloue deux subventions au titre de l'année 2002 : 1 370 euros à l'Association qui bouge et qui

anime, et 150 euros à l'AS Cuines-La Chambre-Val d'Arc.

5 - Communauté de communes : approuve la modification de l'article 5 des statuts de la communauté de communes qui précise : « Le bureau [...] comprend un président et deux vice-présidents, assistés de trois autres délégués communautaires, donnant ainsi un bureau de six représentants (trois de Saint-Alban et trois de Saint-Colomban). »

6 - Satvac : approuve la nouvelle grille des tarifs des remontées mécaniques pour la saison 2002-2003 qui sont en augmentation de 3 % par rapport à la saison dernière.

7 - Secours : approuve la convention 2002-2003 proposée par l'entreprise SAF pour les secours héliportés en Savoie (43 euros la minute). Ces missions de secours pourront être facturées aux victimes ou à leurs ayants droits sur la base du tarif approuvé.

8 - Eau : accepte une demande de branchement d'eau pour un jardin à Martinan (Mme Colette Bouchet-Flochet).

9 - Pêche : repousse toute décision concernant une convention proposée par la société de pêche de Cuines, établissant un droit de pêche à la ligne sur l'ensemble des ruisseaux de la commune.

En fin de séance, Mme Bouchet-Flochet intervient sur la liquidation judiciaire de Sud loisirs (cure de Saint-Colomban) et René Mugnier fait le compte rendu de la réunion du conseil de la communauté de communes du 20 septembre 2002 (lire page 17) : « Les représentants de Saint-Alban ont voté contre la procédure de réalisation de l'emprunt de 2,1 millions d'euros décidé en mars avec le vote du budget de la communauté de communes, à l'unanimité, et le vote du fonds de concours octroyé à la commune de Saint-Colomban par 9 voix pour, 1 contre (Michel Donda), et 1 abstention (Nicolas Revol). » [...] « Les représentants de Saint-Alban ont demandé un emprunt supplémentaire de 1 million d'euros pour leur commune. La question n'étant pas à l'ordre du jour, les représentants de Saint-Alban votant contre l'emprunt, ceux de Saint-Colomban ont refusé de voter. Je déplore ce reniement de vote. Lorsqu'on vote un fonds de concours, sans parler du fameux million, il est difficile d'expliquer le vote en « contre » de l'emprunt l'accompagnant ! Conscience politique où es-tu ? »

Lire la suite page 15

LA CAVE JEANDET
Vins Fins - Champagne - Spiritueux
Livraison à domicile - Cadeaux de fin d'année
11, Place de l'Hôtel de Ville
73000 Chambéry
Tél. 04 79 85 61 65

Garage TARDY Serge
RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE
St-ALBAN-DES-VILLARDS
TÉL. 04 79 59 12 16

ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sol
5, rue des Alouettes
74000 Annecy
Tél. 04 50 57 12 05

BOUCHERIE DU MONT CUCHE
Charcuterie - Volailles - Lapins
J. FERA TRAITEUR
Plats cuisinés sur commande - Livraison / domicile
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 34 01

Comptes rendus des conseils**Saint-Colomban****Suite de la page 14****● SÉANCE DU
15 NOVEMBRE 2002**

Absents : Maurice Bozon, Guy Emieux, Xavier Mugnier, et Eric Pommier.

1 – Aménagement forestier

MM. Didier Cornevin et Gilles Guillermand, techniciens à l'ONF, exposent au conseil le dossier de révision d'aménagement forestier de Saint-Colomban pour la période 2002-2016. Ce projet développe les objectifs et les programmes d'actions pour une gestion optimale de la forêt. Celle-ci a pour vocation la protection physique contre les risques naturels et la protection paysagère. La production de bois d'œuvre est un objectif associé. Suite à cet exposé, le conseil approuve la demande de l'ONF pour une soumission au régime forestier des parcelles communales suivantes : section U, n° 856 (Derrière La Perrière, d'une superficie de 3,43 ha), n° 35 (Plan des Maisons, pour 0,46 ha), n° 763 (La Charmette, pour 30,14 ha), n° 764 (bois de Lachal, pour 0,21 ha), n° 771p (bois de Lachal, pour 10,36 ha), et n° 772p (l'Ormet, pour 1,63 ha). Cette opération est nécessaire pour mettre en valeur ces terrains communaux qui se sont en grande partie reboisés naturellement.

2 – Budget

Le conseil approuve des décisions modificatives dont les principales concernent les programmes suivants : aménagement du col du Glandon (- 12 000 euros), éclairage public (10 000 euros), terrain multisports (21 500 euros), le pont des Roches (- 20 000 euros), le domaine skiable de Bellard (65 000 euros), église et chapelles (6 400 euros), la route d'accès dans le haut de La Pierre (- 114 714 euros), l'enneigement artificiel (34 000 euros), et la salle des fêtes (5 525 euros). Par ailleurs aucune subvention supplémentaire ne sera attribuée car ce poste budgétaire a été dépensé en totalité comme prévu dans le budget primitif.

3 – Secours sur les pistes

Le conseil approuve une convention avec l'entreprise Roux ambulances Maurienne (Saint-Jean) pour des opérations de transports sanitaires en continuité des secours sur les pistes de ski, entre le bas des pistes et le pavillon d'urgence de l'hôpital de Saint-Jean. Ce transport se fera au prix unitaire de 153 euros pour la saison hivernale 2002-2003. La com-

mune recouvrira les sommes dues auprès de la personne transportée ou de ses ayants droits à partir des informations fournies par les prestataires.

4 – Acquisitions foncières

Suite aux travaux d'équipement du col de Bellard, il convient d'acquérir les terrains où sont implantées les gares de départ et d'arrivée du télésiège. Pour la gare de départ, la négociation (échange de terrain) a été acceptée par le conseil lors d'une réunion précédente. Pour la gare d'arrivée, après plusieurs courriers, des contacts, et des entretiens avec les propriétaires (de Saint-Sorlin), il semble que le système de location proposé soit trop lourd.

Le conseil décide donc de proposer aux propriétaires l'achat des 400 m² nécessaires au prix de 1,5 € (10 francs) le m². Par ailleurs, le conseil décide de ne pas appliquer son droit de préemption concernant la vente d'une propriété bâtie aux Roches, section B, n° 1403, appartenant à M. Philippe Bouchet-Flochet au profit de M. Jean-Marc Louis.

5 – Boulangerie

Le conseil est informé qu'une commission communale a choisi un boulanger pour succéder à M. Dhondt (*lire page 15*).

6 – Eglise

Afin de remédier aux problèmes d'humidité qui endommagent l'intérieur de l'église, un spécialiste de La Ravoire est intervenu ce jour pour faire des analyses et des prélèvements afin d'établir un devis.

7 – Maison Tardy

Le conseil de la communauté de communes, dans sa dernière séance, a émis deux propositions pour l'implantation de la future école intercommunale, à savoir : à Lachenal (construction neuve) ou dans la maison Tardy (La Pierre) qui serait mise aux normes. Les coûts de ces deux options, estimés par M. D. Giffon, seraient sensiblement les mêmes, sans tenir compte du coût d'achat de la maison Tardy. Dans ce cas cependant, celle-ci devrait être louée ou vendue à la communauté de communes.

Après discussion, le conseil décide de ne pas louer ni vendre cette maison, et se prononce pour le site de Lachenal.

8 – Divers

- Une visite a été effectuée aux Echets en vue de l'organisation d'une course de moto. Ce circuit ferait partie du championnat de France. Il faudrait prévoir une aire de stationnement sur place pour les camions qui transportent les motos.
- Le conseil donne son accord de principe pour une participation de la commune au Tour cycliste de Savoie (du 30 mai au 1^{er} juin 2003).

COMMERCES**Deux nouveaux gérants aux Villards**

Deux commerces villarins, qui ont fermé leur porte à la fin de l'été dernier, le Triandou (bar-épicerie) à Saint-Alban, et le Puy-Gris (boulangerie-épicerie) à Saint-Colomban, vont reprendre leurs activités avec de nouveaux gérants.

A Saint-Colomban, c'est chose faite depuis le 9 décembre. M. Vito Carlucci, 42 ans, originaire du sud de l'Italie, a une bonne expérience en boulangerie et en pâtisserie. Jusqu'à présent, il habitait à La Rochette (Savoie) où il travaillait dans une usine de palettes, et où il donnait des cours d'arts martiaux (il est d'ailleurs 4^e dan self défense).

Mais comme il souhaitait exercer de nouveau son premier métier, il a postulé pour l'offre de Saint-Colomban, et la vallée l'a séduit. « *J'aime la montagne et j'ai particulièrement apprécié la vallée des Villards avec ses villages et son environnement.* » La fabrication lui incombera à lui seul, la vente au magasin étant assurée par Céline Chapatte, demeurant à Sainte-Marie-de-Cuines. Le magasin sera ouvert 7 jours sur 7 pendant les vacances, de 8 heures à 12 h 30 et de 16 h 30 à 18 h 30. M. Carlucci effectuera deux tournées par semaine à Saint-Colomban et à Saint-Alban dès qu'il aura le véhicule, « *dans une quinzaine de jours environ* ». Le commerce changera de nom pour porter le nom de boulangerie col du Glandon.

A Saint-Alban, la réouverture devrait avoir lieu courant janvier, avec une petite salle de restaurant attenante au bar-épicerie, et la cuisine réaménagée.

Les conditions des reprises**A Saint-Colomban**

Un contrat de location gérance « *a été établi entre M. Carlucci et la commune dans les mêmes conditions que pour la gérance précédente* ». Une demande a été faite par René Mugnier « *auprès de l'Association des Villarins et amis des Villards pour que celle-ci participe financièrement à l'achat du petit matériel manquant (par exemple)* », une demande qui restait en attente le 15 novembre. Quant à la chambre de fermentation, demandée par M. Carlucci pour faciliter la fabrication du pain, « *elle sera prise en charge par le budget 2003 de la commune (7 930 euros HT, soit 52 000 francs)* »(1).

A Saint-Alban

Une fois décidé (14 septembre 2002) le principe d'une délégation de service public « *aux risques et périls du déléguant* »(2), tout est allé très vite dans la désignation d'un nouveau gérant au Triandou après le départ de Mme Blanloel (août 2002).

Suite à l'insertion dans la presse (*Bonjour le 73 et La Maurienne*) d'un appel à candidatures, deux candidats, M. Frédéric Dhondt (gérant de l'EURL Le Puy Gris) et Mme Adeline Mancuso, ont été reçus par une commission(3). Celle-ci a alors retenu la candidature de l'EURL Le Puy Gris gérée par M. Dhondt qui présentait « *les meilleures garanties professionnelles* » et, dans ce cadre, se rapprochait « *le plus des attentes de*

C'est l'Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) Le Puy Gris, dont le gérant est Frédéric Dhondt, ex-boulanger à Saint-Colomban jusqu'en septembre dernier, qui a pris la gérance avec un contrat d'affermage (*lire ci-dessous*). Il assurera la restauration, le bar, un dépôt de produits de base en épicerie et de bouteilles de gaz. Et le pain ? Il y aura aussi un dépôt. Là M. Dhondt promet de se servir à la boulangerie de Saint-Colomban, précisant que s'il est libre de se servir où il veut « *il est évident que je prendrai le pain à Saint-Colomban, car il faut faire travailler les commerçants de la vallée* ». Pour la restauration, M. Dhondt va proposer plutôt de la cuisine italienne : pizzas, pâtes carbonara, pâtes bolognaises, salades, avec, pour midi, un menu du jour en plus. Enfin, il s'occupera aussi de la location des deux gîtes situés au-dessus du commerce.

Mais pourquoi être resté aux Villards après son départ de la boulangerie de Saint-Colomban ? « *Séverine et moi, nous aimons vivre ici aux Villards. Nous apprécions la nature, le calme, les balades en montagne, le ski, l'escalade. J'avais trouvé du travail à La Chambre mais comme les propositions de la commune de Saint-Alban me convenaient, j'ai posé ma candidature pour la gérance du Triandou et elle a été retenue.* » Et de conclure : « *Je souhaite que ça marche car nous comptons bien rester ici et fonder un foyer !* » Le commerce de Saint-Alban gardera le nom le Triandou.

Jeannine Martin-Garin**la commune** »(2).

Et c'est ce choix qu'a entériné le conseil (8 pour, 1 contre), qui a par ailleurs approuvé, à l'unanimité cette fois, la convention de délégation de service public qui prévoit la gestion et l'exploitation du commerce multiservice et de 2 gîtes pour une durée de 4 années.

Les modalités de l'accord sont les suivantes(2) : « *Le montant évolutif de la redevance versé par M. Dhondt à la commune sera de 1 800 euros pour la 1^{re} année, 2 400 euros pour la 2^e année, 3 600 euros pour la 3^e année, sous réserve que le chiffre d'affaires réalisé la 2^e année atteigne 75 000 euros (hors recettes sur la location des gîtes), et 3 660 euros pour la 4^e année, sous réserve que le chiffre d'affaires réalisé la 3^e année atteigne 76 250 euros (hors recettes sur la location des gîtes).* » Enfin, M. Dhondt reversera à la commune, 10% des recettes réalisées sur la location des gîtes.

J. M.-G.

(1) Compte rendu de la réunion du conseil municipal de Saint-Colomban (15 novembre 2002).

(2) Compte rendu de la réunion du conseil municipal de Saint-Alban (23 novembre 2002).

(3) Qui comprenait Georges Quézel-Ambrunaz (maire), Emile Quézel-Yoyon (premier adjoint), Michel Donda (conseiller municipal), M. Michel Collado et Mme Stéphanie Guinet de l'Asadac Territoires. L'entretien avec Mme Mancuso a eu lieu en présence des mêmes personnes à l'exception de M. Collado.

Bon vol aux vents des Villards, mitron !

Les Villards étaient dans le pétrin, la boulangerie était fermée depuis mi-septembre. Trouver un remplaçant ne fut pas de la tarte, et le maire dû mettre les bouchées doubles. Annonces, réceptions des candidats, les élus en restèrent baba : la fournée ne levait pas. Mais pour rouler dans la farine nos élus, il faut se lever matin, avant l'heure des croissants. Enfournant, pardon, enfourchant leurs grands chevaux, ils employèrent les grands moyens. De semis en semis, ils finirent pas récolter leur épé d'or. Et voici que M. Carlucci vient de prendre ses fonctions. Est-il une bonne pâte ou au contraire un homme à pogne (de Romans) ? Nous fera-t-il marcher à la baguette ou au contraire sera-t-il un chou ? Devant l'étalage de son savoir, les Villarins resteront-ils comme deux ronds de flan ?

et, en un éclair, va-t-il redonner le sourire à nos religieuses Martine et Madeleine qui, le dimanche, vont à la rencontre du sacristain ? Réussira-t-il à leur faire prendre de la brioche que même la moussetine ne pourra cacher ? Que ne faut-il pas faire pour un peu de blé sans déclencher les jaloussies et éviter les tuiles pour remporter la timbale. Et si Charlotte, avec sa langue de chat, lui réclame un entremet à la crème renversée, aura-t-il la pêche pour mettre les bouchées doubles pour que le gâteau soit parfait et qu'elle en soit soufflée ?

Pour nous, nous lui souhaitons, qu'après avoir pétři force pâte à foncer, les poches pleines de galettes, il puisse aller sous les palmiers, contempler les palets, sans pour autant nous laisser maron, au fond du gaufre, aplatis comme une crêpe aux amandes. Alors mitron, bon vol aux vents des Villards.

G. Pautasso**JEAN PERCEVAUX**

Electricité Générale

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Téléphone : 04 79 56 22 14



73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Tél. 04 79 59 40 65

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

● SÉANCE DU 20 SEPTEMBRE 2002

En préambule à l'ordre du jour, M. Patrick Louadoudi donne des réponses à un courrier de M. Georges Quézel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban (16 octobre dernier) s'étonnant du déroulement des réunions du conseil communautaire et du bureau. Il précise qu'en réunion, le 12 juillet dernier, il avait signifié au conseil que le bureau (sans délégation) était pour lui un organe de réflexion sur les débats d'orientation budgétaire et d'intérêt communautaire. Pour ce qui est du rendez-vous demandé par M. Georges Quézel-Ambrunaz, qui avance dans un courrier aux délégués communautaires qu'il lui a été refusé, M. Louadoudi précise qu'il n'était pas disponible les jours proposés.

1 - Emprunt

Le président présente les propositions de prêts de deux banques qui se sont associées pour accorder l'emprunt de 2,1 millions d'euros prévu au budget primitif (*lire page 17*).

2 - Régie de recettes

Le conseil adopte les modifications à apporter à la régie de recettes créée en 1992, pour qu'elle soit étendue aux produits des photocopies et des locations de véhicules, le montant maximal de l'encaisse conservée étant fixé à 763 euros. Le siège de la régie est transféré à la communauté de communes.

3 - Centre des Moulins

Le conseil accepte à l'unanimité d'exonérer l'EURL Caron de la redevance pour la location de juillet à décembre 2001 pour ce centre de vacances, compte tenu des travaux réalisés et de l'impossibilité de commercialisation pour cette période en raison de l'arrivée tardive du gérant.

4 - Divers

Le conseil est informé :

- de la lettre envoyée au service départemental d'incendie et de secours à propos de la restauration du corps de première intervention (pompiers) des Villards ;
- de la visite de sécurité demandée pour le gîte de Saint-Alban. Cette visite a eu lieu mais le rapport n'a pas été signé, car actuellement l'agrement jeunesse et sport n'est plus valable pour l'accueil des groupes ;
- du planning des navettes pour l'école primaire et le collège, en complément des trans-

ports du conseil général ;

- de la demande faite auprès de la mairie de Saint-Alban pour obtenir la liste des bureaux d'étude concernant les risques avalancheux dans la combe du Merlet. Georges Quézel-Ambrunaz, maire de Saint-Alban, répond que la commune de Saint-Alban prend à sa charge cette étude demandée par le Service de restauration des terrains en montagne dans le dossier du gîte d'alpage ;
- du problème des forfaits de remontées mécaniques des élèves de l'école primaire qui devaient être pris en charge par la communauté de communes et dont les chèques de caution ont été encaissés. Le conseil alloue une subvention de 274 euros à l'association du Sou des écoles pour leur remboursement ;
- du questionnaire envoyé aux personnes âgées de 60 ans et plus concernant les services de proximité. Sur 88 envois, 13 réponses sont parvenues de personnes dans l'ensemble satisfaites des transports mis en place pour les marchés. Cependant, peu de personnes sont intéressées par les repas à domicile.

L'ordre du jour étant terminé, le maire de Saint-Alban demande des précisions sur le repas des Anciens. Le maire de Saint-Colomban répond qu'une réunion du CCAS de Saint-Colomban est programmée la semaine prochaine, mais, n'ayant pas apprécié la position des élus de Saint-Alban pour le repas du 14 juillet, il se pose la question du maintien de ce repas. Après intervention de M. Lauminy, il prend note de ses remarques et précise que la discussion sera abordée rapidement. M. Louadoudi rappelle que le conseil communautaire a voté une subvention pour ce repas.

● SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2002

Absent : Xavier Mugnier (procuration à M. Donda).

1 - Emprunt (*lire page 17*)

2 - Ecole

M. Giffon, architecte du projet, a exclu de sa convention d'honoraires l'étude sur le choix d'énergie pour ce bâtiment qui peut être subventionnée par le conseil général. Ces honoraires sont donc diminués de 762 euros. Cet avenant est approuvé (10 pour et 1 abstention).

3 - Travaux

Par une délibération du 31 mai dernier approuvant la demande de subvention pour les travaux d'ouverture des hameaux, seul le dossier de Saint-Colomban

(déboisement entre le Chef-Lieu et le Châtelet) a été déposé, celui de Saint-Alban n'étant parvenu à la communauté que le 7 octobre, et incomplet car sans les autorisations des propriétaires. Le conseil choisit la proposition de l'ONF (moins disante) qui s'élève à 11 549 euros TTC (10 pour, 1 abstention). Le dossier de Saint-Alban sera inscrit dans le budget 2003.

4 - Divers

Le conseil prend connaissance de la résiliation du bail du centre de la cure de Saint-Colomban suite à la liquidation judiciaire de Sud Loisirs, d'une lettre de remerciements de l'association Patrimoine et Culture pour la subvention qui leur a été accordée, et du montant des honoraires de l'Asadac pour l'étude du passage en TPU (1 571 euros).

L'ordre du jour étant terminé, M. Donda parle de la démission du bureau de l'association Vallée fleurie (*lire page 7*) suite au mécontentement concernant le fleurissement. Il est rappelé que suite aux arrêts de travail et aux congés des employés, il a été impossible de mettre un employé à plein temps comme l'association le souhaitait.

● SÉANCE DU 31 OCTOBRE 2002

Absent : Nicolas Revol (procuration à M. Donda).

1 - Emprunt

Le conseil adopte par 6 voix pour et 5 contre les modalités de l'emprunt (*lire page 17*).

2 - Ecole

M. Giffon a travaillé sur 2 hypothèses : réhabilitation d'un bâtiment à La Pierre (propriété de la commune de Saint-Colomban) pour un montant de 339 231 euros TTC, et construction nouvelle à Lachenal pour 376 879 euros TTC, plus l'acquisition des terrains. Il précise que ce ne sont que des projets et qu'il convient maintenant d'en choisir un pour monter le dossier de demande de subvention (réalisation pour la rentrée 2004-2005). Les 2 projets, qui ont été étudiés par la commission école de la communauté de communes, en collaboration avec Jeannine Martin-Garin, institutrice, et la direction départementale de l'éducation nationale, sont présentés. Une subvention de l'ordre de 33 129 euros peut être envisagée, ainsi qu'une subvention supplémentaire (et minime) en cas de création d'une cantine. Suite à la demande de plusieurs parents qui désirent que les enfants de

4 ans soient accueillis, le conseil devra réfléchir sur la création d'un poste d'ATSEM car cet accès aura des incidences sur le projet à venir. Après débat, le conseil décide à l'unanimité de remettre le choix du projet afin que le conseil municipal de Saint-Colomban délibère sur la location ou la vente du bâtiment de La Pierre qui lui appartient.

3 - Syndicat de pays
Les deux communes villarinchies adhèrent au Syndicat du pays de Maurienne mais les cotisations sont payées par la communauté de communes. Le conseil approuve que ce soit la communauté qui adhère directement à ce syndicat, et élit ses délégués : René Mugnier et Georges Quézel-Ambrunaz (titulaires), Jean-Noël Favre-Bonté et Michel Donda (suppléants).

4 - Budget

Le conseil adopte à l'unanimité diverses décisions modificatives.

5 - Divers

Le Conseil :

- accepte à l'unanimité de contacter M. Giffon pour l'étude du transfert de la Maison du tourisme sous la halle, au-dessus de la salle des fêtes, en fonction du projet élaboré par une commission du conseil d'administration de la Maison du tourisme, et pour la mise en conformité du local du Club des galapias (club enfants) ;

- décide de faire un courrier à l'OPS pour lui signifier son souhait de voir cette structure se modifier d'association en société d'économie mixte, et lui demander la convocation d'une assemblée générale extraordinaire pour discuter de cette transformation ;

- fixe à 20 euros le tarif de location mensuel des emplacements de parking disponibles à La Perrière, et à 25 euros, 38 euros, et 46 euros les tarifs de location mensuels des consignes à skis du bâtiment d'accueil de La Pierre.

Les principales orientations budgétaires sont adoptées par le conseil. Elles concernent la réhabilitation du presbytère de Saint-Alban (estimée à 490 000 euros HT). Le permis de construire a été déposé par la commune de Saint-Alban mais le maître d'ouvrage sera la communauté de communes. Le bureau Perron doit être contacté pour assurer la maîtrise d'œuvre. Autres projets inscrits pour 2003, la construction d'une école à Lachenal dont le montant prévisionnel est estimé à 380 000 euros TTC. Il reste à acquérir les terrains et à négocier avec M. Giffon la maîtrise d'œuvre. Au sujet de l'école actuelle (Martinan), le conseil approuve un devis de l'entreprise Jean-René Bozon-Vialle pour poser (pour le début de l'année 2003) une passerelle d'évacuation et d'accès (au niveau 1). Enfin sera réalisé le déplacement de la Maison du tourisme sous le pignon est de la salle des fêtes, avec création d'une arrière-scène et de sanitaires, et la mise en conformité du Club enfants. Concernant ce dernier projet, le conseil accepte la proposition d'honoraires de M. Giffon qui s'élèvent à 7 415 euros pour le déplacement de la Maison du tourisme, et à 1 914 euros pour la mise en conformité du Club enfants.

3 - Bureau

Suite à la modification des statuts de la communauté de communes, M^{me} Annie Bordas, et MM. René Mugnier et Georges Quézel-Ambrunaz sont élus au bureau qui fonctionnait déjà à parité (4 puis 6 membres) depuis mars 2001.

4 - Personnels

Le conseil est informé de la situation du personnel territorial. Ainsi M. Eddy Bozon-Vialle est en arrêt de travail depuis le 10 mars 2002 et les médecins proposent un mi-temps thérapeutique. On attend la réponse de la commission de réforme et de la CPAM car la situation est très complexe. Le stage de M. Stéphane Bozon a été reconduit pour un an car cette première année n'a pas permis d'évaluer ses compétences professionnelles. M. Emmanuel Blanloie a intégré son poste après avoir demandé une mise en disponibilité pour convenances personnelles (qui lui avait été refusée compte tenu de la saison hivernale, des navettes mises en place, et de l'absence d'un agent) et avoir donné sa démission. M^{me} Danièle Favre-Bonté (secrétaire de la communauté de communes) est titularisée sur son poste de rédacteur suite à son concours dans le cadre de la loi Sapin(*) .

Lire la suite page 17

Laurent MARTIN-COCHER
○ chauffage - sanitaire
○ tuyauterie industrielle
63, rue Eugène Charbonnier - 38600 FONTAINE
Tél. 04 76 26 71 11 - Portable 06 08 59 61
Le Pont - Saint-Colomban-des-Villards

MORINI Alain
73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 56 22 56

Ets ARLAUD
Station service ELF - Automat 24h/24
Assistance et dépannage
Vente de véhicules neufs et occasions
Réparations toutes marques
Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs
ZA des Grands Prés - Sorfie échangeur A43
04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES



**CLUB HIPPIQUE
DES ETANGS**
70, La Drosière
38140 Beaucroissant
Tél. 04 76 91 52 33

Comptes rendus des conseils

Communauté de communes

Suite de la page 14

5 - Indemnités

le conseil vote des indemnités de conseil à M^{me} Le Coz, receveur municipal, pour la durée du mandat (10 pour, 1 contre).

6 - Piste du Merlet

Le tracé de cette piste a été modifié afin de tenir compte des problèmes engendrés par les parcelles traversées. Le nouveau projet s'élève à 61 750 euros HT. Le conseil (8 pour et 3 abstentions) approuve une demande de subvention pour ce nouveau projet dans le cadre du gîte d'alpage du Merlet.

7 - Défense contre recours

Suite à l'adoption par le conseil des modalités d'emprunts (*lire ci-contre*), les délégués communautaires de Saint-Alban ont déposé un recours en annulation et suspension. Cependant le maire de Saint-Alban précise que ces délégués vont retirer ce recours car, après la médiation du sous-préfet, la situation s'améliore. Pour des raisons administratives, les délégués de Saint-Alban se retirant du vote, le conseil autorise le président à défendre la communauté de communes auprès du tribunal administratif.

8 - Divers

Le conseil :

- vote à l'unanimité la mise en non-valeur des sommes irrécouvrables (14 803 euros), et les décisions modificatives qui en découlent ;
- décide de se retirer de l'OPS (*lire page 5*) ;
- demande la dissolution du corps de première intervention (pompiers) des Villards. Créé en 1990, ce service souffrait d'un manque chronique de volontaires et n'avait plus de chef depuis la démission de Pascal Bozon (1999), et ce malgré toutes les relances effectuées. Cette dissolution était nécessaire compte tenu de la responsabilité de la sécurité et des secours qui incombe néanmoins aux élus ;
- engage la discussion sur le mode de fonctionnement de l'AFP et sur la politique de gestion de l'espace (débroussaillage, ouverture des hameaux, etc.) ;
- reconduit l'entreprise Véronet pour le nettoyage des bâtiments communautaires (convention à négocier) ;
- accorde sa caution aux Acca de Saint-Alban et de Saint-Colomban pour la location de la forêt domaniale appartenant à l'ONF (7 622 euros pour un an).

(*) NDLR : Il y a quelques semaines, on a appris le départ de Thierry Bozon, conducteur spécialisé à la communauté de communes, pour Sainte-Marie-de-Cuines. Cette mutation devrait être effective dans le courant du 1^{er} trimestre 2003. Thierry Bozon était entré au district en juillet 1991.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Il aura fallu 4 réunions et la médiation du sous-préfet pour que le conseil communautaire adopte les modalités d'un emprunt

Depuis les dernières élections municipales (mars 2001), chaque automne « apporte » sa crise intercommunautaire. L'an dernier c'était la non-parité entre les représentants des deux communes au sein du conseil communautaire qui avait conduit la commune de Saint-Alban à déposer un recours auprès du tribunal administratif de Grenoble. Cette année, c'est à l'occasion du vote des conditions bancaires d'un emprunt que les relations se sont une nouvelle fois détériorées. Mais si la première affaire est toujours en suspens, la seconde s'est terminée par un compromis.

Acte I (20 septembre)

Tout a véritablement commencé, le 20 septembre, à la réunion de la communauté de communes, quand il a fallu adopter les modalités d'un emprunt (2,1 millions d'euros) nécessaire pour que la communauté de communes puisse verser à la commune de Saint-Colomban un fonds de concours (équivalent) pour financer la construction du téléski du col de Bellard. Ce devait être une formalité puisque en mars dernier, le budget 2002 de la communauté de communes avait été adopté à l'unanimité, et l'emprunt approuvé par une majorité (9 pour, 1 contre et 1 abstention).

Mais ce jour là, après présentation des conditions bancaires de ce prêt (deux banques s'associant pour prêter l'une 1,1 million d'euros et l'autre le complément), les représentants de Saint-Alban, estimant qu'il y a eu ces dernières années un déséquilibre entre les deux communes quant aux investissements du district, puis de la communauté de communes, et craignant que le passage en taxe professionnelle unique (TPU)(1) diminue les recettes de la communauté de communes et ne permette pas de rattraper ce retard, demandent qu'un emprunt de 3 millions d'euros soit contracté dès cette année, dont 1 million affecté à leurs projets(2). La discussion s'engage alors sur les finances de la communauté de communes, sur les projets de Saint-Alban (route du Mollard, 600 000 euros, et réhabilitation du presbytère, 530 000 euros), et sur l'extension du domaine skiable.

Après une suspension de séance, demandée par les représentants de Saint-Alban, ceux-ci proposent de discuter en réunion de bureau, prévue le 23 septembre, l'examen d'un emprunt de 3 millions d'euros, et des conditions et des conséquences du passage en TPU, afin de prendre une décision mûrement réfléchie à la prochaine réunion du conseil communautaire.

Patrick Louadoudi précise alors que « le passage en TPU sera neutre car la loi prévoit des compensations, et que le principe de cet emprunt est acquis depuis mars 2002 ». Il faut donc, selon lui, « s'en tenir à l'ordre du jour qui ne prévoit le vote que des modalités de cet emprunt ». Au moment du vote, les 5 délégués de Saint-Alban votant contre, les 6 délégués de Saint-Colomban refusent de voter.

Acte II (11 octobre)

Nouvelle réunion sur le même sujet. Le maire de Saint-Alban fait un compte rendu de la réunion de bureau du 23 septembre et de sa rencontre (7 octobre) avec Patrick Louadoudi et René Mugnier où « ont été discutés notamment le passage en TPU et ses compensations ». Il précise « que de gros projets ont eu lieu sur Saint-Colomban et qu'il souhaite un rééquilibrage sur Saint-Alban avec application de la règle 1/3 – 2/3 des fondateurs ».

Michel Donda indique que la route du Mollard est « d'intérêt communautaire car elle desservira un lotissement avec des lits

qui devraient être banalisés ».

Pour réfuter cette approche, les représentants de Saint-Colomban indiquent que leur commune « a pris à sa charge ses propres routes et que les dossiers de Saint-Alban ne sont pas suffisamment avancés pour que leurs financements soient prévus dès cette année » et rappellent, une fois encore, qu'un débat d'orientation budgétaire « a eu lieu fin 2001 et qu'il s'est concrétisé par l'emprunt aujourd'hui à l'ordre du jour », et que « la même démarche aura lieu pour les exercices à venir ». Sous entendu, les projets de Saint-Alban seront discutés en leur temps.

Malgré ces « divergences », les modalités de l'emprunt sont mises au vote. Les 5 délégués de Saint-Alban votent contre ces modalités tandis que les 6 délégués de Saint-Colomban refusent de voter estimant « que ces modalités devraient au moins être approuvées par le même nombre de voix que le vote de l'emprunt et du fonds de concours ». Face à ce blocage, le président précise alors : « Le fonds de concours ayant été adopté avec le budget du vote, il sera financé par l'épargne annuelle de la communauté de communes. »

Acte III (31 octobre)

Mais cette épargne n'étant probablement pas suffisante, les modalités de cet emprunt sont de nouveau à l'ordre du jour de cette réunion, programmée 20 jours seulement après la précédente car les travaux en Bellard avancent et les entreprises s'impatientent pour être réglées.

Avant d'aborder ce point, Patrick Louadoudi donne lecture d'une lettre transmise le 28 octobre par Michel Donda demandant « un emprunt de 3 millions d'euros dont 1 pour Saint-Alban : pour le presbytère en 2003 et la route du Mollard en 2004 », et précisant qu'il a contacté les banques et qu'elles sont « prêtes à étudier cette demande ». M. Louadoudi rappelle, une nouvelle fois : « Nous sommes dans l'exécution de l'exercice 2002 dont le budget primitif a été voté le 23 mars. » Il précise : « La réhabilitation du presbytère a déjà été discutée lors des réunions du 23 mars et du 12 juillet ainsi que lors de la réunion du bureau du 23 septembre où un accord de principe a été trouvé pour l'aménagement des 3 gîtes et du WC [...] ».

Le maire de Saint-Alban informe alors le conseil que, pour lui, « des éléments nouveaux sont intervenus » avec la prospective financière de l'Asadac(3), demandée par les banques, datée du 26 juillet 2002, et dont il n'aurait pris connaissance que le 14 octobre dernier, prospective qui ne parle « pas d'investissement sur Saint-Alban et minimise les retombées de la microcentrale ». Ce à quoi il est répondu que cette étude ne contient que « des hypothèses de travail demandées par les banques (et) que les projets seront débattus en conseil comme l'ont été les projets de cette année ».

Après avoir rappelé que la commune de Saint-Colomban a, depuis le vote du fonds de concours (mars 2002), engagé les travaux d'équipement au col de Bellard, le président décide de mettre au vote les modalités de cet emprunt. Celles-ci sont finalement adoptées (6 pour et 5 contre). Deux banques se sont associées pour prêter les 2,1 millions d'euros, sur 20 ans, avec une mobilisation des fonds sur 18 mois, ce qui permettra de rembourser le capital à partir du 1^{er} trimestre 2004, date où prend fin le prêt Indosuez, laissant ainsi une annuité de dette identique à celle actuellement versée. La banque Dexia Crédit local prêtera 1 million d'euros avec un taux à choisir en fonction du taux le plus favorable au moment de l'échéance. Le Crédit agricole prêtera 1,1

million d'euros au taux variable Euribor.

A la suite de ce vote, la commune de Saint-Alban décide de déposer « un recours en annulation et suspension sur les modalités de ces emprunts », ce qui laisse peser une hypothèque sur la validité de cette décision.

Acte IV (10 décembre)

Après plusieurs tentatives « manquées », une réunion de conciliation a finalement lieu à la sous-préfecture, en présence du sous-préfet et de tous les conseillers communautaires, sur les désaccords qui empoisonnent les relations intercommunales depuis l'été 2001. Désaccords qui inquiètent les banques qui sont, certes, favorables pour prêter à la communauté de communes, mais qui souhaiteraient néanmoins que les choses s'arrangent avant d'officialiser leur accord.

Un compromis est alors trouvé qui programme, dès à présent, et pour 2003, la rénovation complète (et non plus partielle) du presbytère de Saint-Alban en contrepartie du retrait du référendum en annulation déposé par cette commune. Par contre, aucun progrès n'a été accompli concernant la question de la parité pour laquelle la commune de Saint-Alban a déposé un recours, non encore jugé, mais qui, selon un avis autorisé, « n'aurait aucune chance d'aboutir ».

Acte V (13 décembre)

Les orientations budgétaires 2003 sont discutées par le conseil communautaire. Elles prévoient notamment la « réhabilitation dans sa totalité du presbytère de Saint-Alban qui sera transformé en gîtes, logement saisonnier, et WC public, pour un coût estimé à 490 000 euros ». Par ailleurs la communauté de communes ne passera pas en TPU mais en « fiscalité mixte ».

Enfin, Georges Quézel-Ambrunaz annonce que les délégués de Saint-Alban vont retirer leur référendum en annulation et suspension sur les modalités d'emprunts « car la situation s'améliore ». Néanmoins, pour des raisons administratives, les délégués de Saint-Alban s'étant retirés du vote, le conseil de la communauté autorise le président à défendre la communauté de communes auprès du tribunal administratif dans cette affaire...

(1) La taxe professionnelle unique (TPU) est de création récente (lois de 1992 et 1999). Elle prévoit l'instauration d'un taux unique de TP sur l'ensemble des communes formant une communauté de communes, afin de mettre un terme aux effets de concurrence entre plusieurs communes de la même communauté de communes. Sa mise en place est accompagnée de transferts entre les communes et la communauté de communes. Aux Villards elle existe de fait puisque le taux de TP est, à peu de chose près, le même dans les deux communes, depuis bien longtemps.

(2) Le conseil municipal de Saint-Alban avait pris une délibération en ce sens le 14 septembre 2002.

(3) Cette étude, qui comporte des erreurs, n'apporte pas d'éléments nouveaux sur la situation financière de la communauté de communes. Elle a coûté 1 571 euros.

[Sources : comptes rendus officiels des réunions du conseil de la communautés de communes (20 septembre, 11 octobre, 31 octobre, et 13 décembre 2002) ; comptes rendus officiels des réunions du conseil municipal de Saint-Alban (26 octobre 2002) et de Saint-Colomban (27 octobre 2002) ; La Maurienne (7 novembre 2002).]

Chasse reconduite en Miolan

Alors qu'avec les premières chutes de neige (novembre), la saison 2002-2003 touche à sa fin, 51 chamois (sur 52 inscrits au plan de chasse), 26 chevreuils (26), 9 cerfs (9), et 15 sangliers, soit un total de 101 animaux ont été prélevés sur la commune de Saint-Colomban.

Cette année 52 chamois étaient attribués au plan de chasse : 29 adultes, 15 jeunes (chamois de un an et demi), et 8 cabris. A noter que sur les 29 adultes, 19 mâles et 10 femelles ont été prélevés, la moyenne d'âge de ces animaux étant de 7 ans pour les mâles et de 8 ans pour les femelles. Malheureusement seuls 8 animaux prélevés (5 mâles et 3 femelles) ont plus de 10 ans. Concernant les jeunes 10 femelles et seulement 4 mâles ont été prélevés.

L'équipe d'Henri Girard et celle de Marcel Bozon-Vialle ont tué 4 chamois. On trouve ensuite, avec 3 chamois, les équipes de Jacques Bellot-Mauroz, Laurent Martin-Cocher, Maurice Girard, Cédric Emieux, Guy Emieux, Patrice Rostaing-Troux, et Léon Blachon. A souligner que 6 très beaux trophées ont été obtenus par l'équipe d'Henri Girard (2, dans la combe des Roches), et les équipes de Guy Emieux (la combe du Tépey), de Cédric Emieux (Bellard), Laurent Martin-Cocher (combe des Roches), et Francis Vanini (Bellard).

Concernant les chevreuils, une équipe, celle de Thierry Bozon (Lachal), a prélevé 3 animaux. Par ailleurs, sur les 15 sangliers tués (22 l'année dernière), Nicolas

Rostaing-Troux en a tué 3, et Guillaume Martin-Cocher, Patrice Rostaing-Troux, Thierry Bozon (Martinan), et Claude Darves-Blanc, 2 chacun.

Pour les cerfs, Bernard Bozon-Vialle a tué une biche et un faon durant la saison, et Gaston Emieux un très beau cerf mâle de 10 cors dans la combe de Lachenal. Les 2 daguettes (cerf mâle de un an et demi) ont été prélevés, un, dans la combe du Tépey, par Patrice Rostaing-Troux et l'autre, aux Echets, par l'équipe composée de Guy Emieux, Michel Valdi, et Patrick Rostaing-Troux. Pour terminer, 4 chasseurs, Claude Darves-Blanc, Patrice Rostaing-Troux, Nicolas Rostaing-Troux, et Cédric Emieux ont été les seuls à prélever l'ensemble des gros gibiers (chamois, chevreuil, cerf, et sanglier) chassés sur la commune.

Pour le petit gibier, seulement 8 coqs, sur les 15 attribués au plan de chasse, ont été prélevés.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire de la société de chasse s'est déroulée le 30 novembre 2002 pour débattre, principalement, de la prolongation de la chasse, pour 1 an, sur le secteur appartenant à l'ONF en Miolan et à La Pierre. Cette location coûte 3 800 euros environ à la société. Sur les 99 chasseurs inscrits à l'Acca, 21 étaient présents et 11 représentés.

La prolongation a été acceptée (23 pour, 7 contre, 1 refus de vote, 1 bulletin blanc).

Norbert Combet

TÉLÉTHON 2002

Un geste de solidarité citoyenne

Le 7 décembre dernier, près de 60 personnes, Villarinches de cœur et d'adoption, ont participé à une marche organisée dans le cadre du Téléthon. C'était la première fois que la vallée des Villards s'associait activement à cet élan national de solidarité en faveur de ceux qui souffrent de maladie génétique.

Les participants sont partis vers 14 heures de Valmaure et de l'Eglise pour une marche à travers les hameaux des deux communes, avec comme point de ralliement la maison d'accueil de La Pierre où une boisson chaude était offerte par l'Association des Villarin et amis des Villards.

Annie Bordas, Francis Martin-Fardon, Gilbert Quézel-Ambrunaz et leurs conjoints avaient mis tout leur talent pour préparer bugnes, tartes, et pains vendus au profit du Téléthon. Cela a permis d'obtenir un remarquable bénéfice

de 594 euros auxquels sont venus s'ajouter 476 euros de dons, soit un total de 1 070 euros ! Ce faisant, nous avons ajouté le maillon villarin à la grande chaîne du Téléthon.

Cette manifestation, qui a reçu la visite de Mme Prévost, déléguée pour la Maurienne pour le Téléthon, n'aurait pas connu cette réussite sans la participation active de Janine Martin-Garin (secrétaire de mairie), Pascale Quézel-Ambrunaz, Eléna Bonnivard (qui a joué de l'accordéon et de la guitare), Norbert Combet, Michel Donda, la Maison du tourisme, la communauté de communes et son président (Patrick Louadoudi, qui reconduisait en minibus, dans leur hameau d'origine, ceux des participants qui le souhaitaient), la boucherie Fera, les boulangeries Taboury et Viard, l'Hôtel de la poste, et l'Association des Villarin et amis des Villards. Sans oublier André Bitz pour la qualité de ses articles parus dans *Le Dauphiné libéré* qui ont contribué à faire connaître notre manifestation. Merci à tous.

Jean Marc
Bordas

■ Devant le bâtiment d'accueil, à



LE PETIT VILLARIN

Publication trimestrielle : n° d'inscription CPPAP 0705 G 79863 ; n° ISSN : 1140-5473. Siège : mairie, 73130 – Saint-Colomban-des-Villards. Directeur de la publication : Emmanuel Tronel-Peyroz. Comité de rédaction : Roger Darves, Jeannine Martin-Garin, Christophe Mayoux, Ginette Paret, Emmanuel Tronel-Peyroz. Abonnements et diffusion : Jean-Pierre Tronel-Peyroz, 316 Bd Chave, 13005 – Marseille ; Tél. : 04-91-49-29-61. Comptabilité et administration : Emmanuel Tronel-Peyroz, 21 rue Albert Dubout, 34130 – Mauguio ; Tél. : 04-67-29-45-43. CCP : Le Petit Villarin, n° 1357-38 M Montpellier. Maquette : F. Duval ; Tél. : 04-67-57-24-37. Imprimerie : JF impression, Saint-Jean-de-Védas ; Tél. : 04-67-27-34-11. Abonnement annuel : 8,50 €.

NAISSANCES

- Le 6 mars 2002, à Annecy, de Marion, fille de Xavier et Sophie **Valdehouse**, petite-fille de Jean-Claude et Michelle **Martin-Cocher**, et arrière-petite-fille de Léon **Martin-Cocher** (†) (Valmaure).
- Le 29 septembre 2002 à Oyonnax, de Anaëlle, fille de Bertrand et Mélanie **Michaillard**, et petite-fille de René (†) et Simone **Gavard** (Valmaure).
- Le 6 octobre 2002 à Oyonnax, de **Matthis**, fils de Robin **Michaillard** et Catherine **Gavard**, et petit-fils de René (†) et Simone **Gavard** (Valmaure).
- Le 9 octobre 2002, à Grenoble, de **Manon**, fille de Valérie **Bonnaous** et Fabrice **Emieux**, petite-fille de Viviane **Campillo** (Premier-Villard) et Christian **Emieux** (Martinan), et arrière-petite-fille de Mme Fernande **Jamen** (Premier-Villard) et de Mme Marie **Emieux** (Martinan).
- Le 16 octobre 2002 à Oyonnax, de **Sofiane**, fils de Aoukili et de Corine **Gavard**, et petit-fils de René (†) et Simone **Gavard** (Valmaure).
- Le 2 novembre 2002 à Chambéry, de **Jordan**, fils de Nathalie **Quézel-Yoyon** et Josian **Lessort**, petit-fils de Christiane et Emile **Quézel-Yoyon** (Frêne), et arrière-petit-fils de Marie et Joseph **Quézel-Yoyon**.

- Le 14 novembre 2002 à Saint-Jean-de-Maurienne, de Alizé, fille de Véronique **Vallé** et Jean-René **Bozon-Vialle** (le Comberousse), et petite-fille de René (†) et Irma **Bozon-Vialle** (Valmaure) et de Claude et Nicole **Vallé** (Vauvert).

DÉCÈS

- De Mme Vve Edouard **Bozon** (Valmaure), le 18 juin 2002 à Bourg-en-Bresse (80 ans).
- De M. Patrice **Gavard** (Valmaure), acci-

ANNIVERSAIRE DE MARIAGE

Aimé et Rosalie Girard ou l'or à la pelle

C'est au pied des aiguilles de l'Argentière, juste au-dessus des chalets d'alpage de la famille Girard, Sous-le-Col, que pris naissance leur histoire.

Là, au début des années 50, deux destins s'unirent dans une nature environnante complice, comme la violette, cette fleur d'amour, qui leur fit un tapis de douceur. Ou comme le bouton d'or qui tourna sa tête vers le bas de vallée pour ne pas les déranger. Et c'est pour avoir surpris nos amis que, dit-on, le rhododendron de chez nous a cet éclat si rouge. C'était hier, c'était il y cinquante ans.

Et pour fêter ce 15 novembre 1952, Aimé Girard (né en 1920) et Rosalie (née Mollaret en 1928), étaient entourés de leurs enfants, Maurice (né en 1953) et Christiane (née en 1955), et de leurs petits-enfants, Lucile (1980), Pasqualine (1983), Elodie (1989), et Clément, le terrible (1993), devant une bonne table à l'Hôtel de la poste, le 30 novembre dernier. Car après cinquante ans de vie commune, c'est d'or qu'on se pare. Non pas celui sonnant et trébuchant facteur de convoitise et de dispute, mais celui, autrement plus important, qui est niché



au fond du cœur et qui est le gage d'une vie réussie, une vie toute simple, une vie de labeur. Mais une vie pas forcément exempte de risques comme en témoigne cette anecdote que raconte non sans humour Aimé.

Il faut dire qu'après avoir été un temps agriculteur, Aimé Girard fut cantonnier durant 28 ans (1949-1977). « Armé » de sa pelle, de son pic, et d'une brouette, les engins motorisés n'existaient pas encore, il entretenait jour après jour la route du Glandon. Or, les cantonniers se faisaient souvent « chambrier » pour avoir quelquefois

le menton posé sur le sommet du manche de la pelle. Un jour, répondant à un ami qui lui demandait sur un ton un peu ironique comment allait le boulot, Aimé, pince sans rire, lui expliqua qu'il devenait dangereux et qu'il avait dû, avec ses collègues, acheter un pistolet. « Un pistolet ? mais pour te défendre de quoi ? » lui demanda l'autre. Aimé : « Nos manches de pelles sont de plus en plus souvent victimes d'agressions. » « Ah bon, fit l'importun, mais qui vous attaque ? » ; « Les escargots ! » répondit Aimé dans un grand éclat de rire.

Si vous rencontrez Aimé Girard, prenez le temps de tailler une bavette avec lui, il en connaît bien d'autres, et ça remonte le moral. Vous le trouverez à La Pierre où, avec Rosalie, ils coulent des jours paisibles dans ce village qu'ils aiment tant.

Gilbert Pautasso